Maître d'Ouvrage

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Maison du Lac - Cusina
73470 NANCES
Tél. 04 79 28 78 64 – Fax 04 79 28 98 21

Nature des Ouvrages

Assainissement des Eaux Usées

Actualisation du Schéma Directeur de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

PHASE 4

Phase 4 : Programme pluriannuel d'opérations et Schéma Directeur d'Assainissement

Date	Chargés d'affaires	Désignation de la pièce
05/01/2016	JRO/LPE	**C73-901EU111-Ph4-1a**

Maître d'œuvre / Prestataire

PROFILS ETUDES

17 rue des Diables Bleus
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 26 59 29 – Fax : 04 79 26 59 30
Email : ped@profilsetudes.fr – Site : www.profilsetudes.fr

QUALIBAT N° 01 10 1508

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3

2. ORIENTATIONS GENERALES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 5
2.1. VOLET PROSPECTIF – EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE 5
2.2. VOLET CURATIF ET REGLEMENTAIRE 5

3. METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DES SCENARIOS 6

4. SCENARIOS PROPOSES 8
4.1. VOLET PROSPECTIF : SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 8
4.2. VOLET CURATIF : PROBLEMES SUR LES RESEAUX 10
4.3. VOLET CURATIF ET REGLEMENTAIRE : TRAITEMENT INTERCOMMUNAL 11
4.3.1. SCENARIO 1 : SITE DE LA STEP ACTUELLE (CCLA SEULE) 11
4.3.2. SCENARIO 2 : PARCELLES PRES DE LA LAGUNE DE LA BRIDOIRE (CCLA + SIEGA) 12
4.3.3. COMPARAISON DES SCENARIOS 12

5. ETUDE ECONOMIQUE 14

6. SCENARIOS RETENUS 15

7. CONCLUSION 16

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

1. INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) souhaite engager une étude sur son système d'assainissement afin de faire le point sur le fonctionnement général des réseaux d'eaux usées et des ouvrages caractéristiques de l'ensemble de son territoire, composés des 11 communes suivantes :

- Aiguebelette-le-Lac,
- Ayn,
- Dullin,
- Gerbaix,
- Marcieux,
- Lépin-le-Lac,
- Nances,
- Novalaise,
- Attignat-Oncin,
- Saint-Alban-de-Montbel.

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a fait l'objet de nombreuses études sur le volet Assainissement, dont un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2000, réactualisé pour certaines communes en 2006-2007.

Ces schémas ont débouché sur un zonage d'assainissement collectif et non collectif approuvé par enquête publique.

Par ailleurs, le territoire a fait l'objet d'un contrat de bassin qui s'est terminé en 2006. Une étude bilan a alors été réalisée avec un diagnostic partiel des réseaux.

Le tableau ci-après récapitule les études précédentes réalisées sur la CCLA depuis 2000.

Tableau 1-a : Etudes précédentes

Etudes précédentes	date de réalisation	Maitre d'œuvre
Etude Bilan du Contrat de bassin versant du Lac d'Aiguebelette	2007	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Novalaise	2007	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Dullin	2006	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Marcieux	2006	SAFEGE
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Nances	2006	Profils Etudes
Etude diagnostic du Bourg de Novalaise	2006-2008	SAFEGE
Diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement - CCLA	2006-2007	Profils Etudes
Schéma Directeur d'Assainissement - Attignat-Oncin	2003	Saunier Environnement
Etude diagnostic du réseau d'assainissement - Dullin	2000	Saunier Environnement
Schéma Directeur d'Assainissement - CCLA	2000	Saunier Environnement

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au Capital de 900 000€, siège social 129 avenue de Genève 74000 ANNECY - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Le but de la présente étude est de réaliser une mise à jour de ces schémas directeurs et des études antérieures afin :

- D'homogénéiser l'ensemble des données actuelles et futures,
- De proposer un scénario cohérent de traitement et de gestion des effluents, tout en considérant la protection durable du Lac d'Aiguebelette, milieu particulièrement sensible aux pollutions.

Le Schéma Directeur d'Assainissement doit répondre aux obligations réglementaires définies dans le cadre de la Loi sur l'Eau et le Milieu Aquatique de 2006. Il s'inscrit également dans le cadre du SDAGE RMC.

Cette étude permet d'aboutir à l'élaboration du zonage d'assainissement qui définit :

- Des zones d'assainissement collectif où la collectivité doit assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Des zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien,
- Des zones où la collectivité doit maîtriser les écoulements pluviaux ou assurer un traitement des eaux pluviales avant rejet en cas de milieu identifié comme sensible.

L'élaboration du Schéma Directeur repose sur les principes suivants :

- Raisonner sur l'ensemble du système d'assainissement dans son contexte local,
- Effectuer un diagnostic des installations d'assainissement existantes à partir de données d'autosurveillance (ouvrages caractéristiques),
- Faire appel aux diverses solutions techniques envisageables en analysant les différents scénarios et leur incidence financière,
- Interfaces sur le volet traitement avec le SIEGA qui fait une étude similaire.

> **Le schéma directeur constitue un outil d'orientation des choix et de planification rationnelle des travaux d'assainissement sur une période de 10 à 15 ans.**

L'étude se déroule selon les quatre phases principales suivantes :

- **Phase 1** : Diagnostic de la situation existante
- **Phase 2** : Actualisation des scénarii d'assainissement et étude de la station d'épuration intercommunale
- **Phase 3** : Analyse financière
- **Phase 4** : Programme pluriannuel d'opérations et schéma directeur d'assainissement

Le présent rapport constitue la Phase 4 « Programme pluriannuel d'opérations et schéma directeur d'assainissement » dont l'objectif est de présenter le programme de travaux retenu par la Communauté de Communes afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux, des ouvrages d'épurations, d'étendre les réseaux d'assainissement et proposer des solutions nouvelles d'épuration.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

2. ORIENTATIONS GENERALES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX

2.1. VOLET PROSPECTIF – EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE

Le volet prospectif des travaux concerne les scénarios d'assainissement collectif/non collectif, il comprendra :

- La définition et l'actualisation puis la comparaison technique et financière des différents scénarios,
- Pour l'assainissement collectif : une étude du raccordement au réseau existant ou traitement par un petit collectif.

2.2. VOLET CURATIF ET REGLEMENTAIRE

Ce volet comprend les travaux d'amélioration des réseaux ainsi qu'une mise à niveau du traitement des effluents. Il sera composé de :

- Travaux de suppression des dysfonctionnements identifiés ;
- Mise en place de l'autosurveillance réglementaire sur les réseaux ;
- Mise à niveau de la station existante ;
- Etude de scénarios de traitement inter-collectivités ;
- Etude comparative technique et économique des solutions envisageables.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

3. METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DES SCENARIOS

L'élaboration des scénarios a été basée sur l'identification des éléments déterminant le programme technique adapté au contexte spécifique pour la station d'épuration communautaire et les projets de « petit collectif ».

Pour définir les filières les mieux adaptées à un contexte donné la méthodologie appliquée s'appuie :

- Sur notre bonne connaissance des techniques de l'assainissement et des procédés de traitements (études et maîtrise d'œuvre),
- Sur des expériences reconnues en matière de définition de filière avec notre référence en étude de filières réalisée pour le compte des parcs naturels régionaux du Haut Jura et du Morvan dans le cadre d'une étude du programme « life-ruisseaux », qui sert de référence pour de nombreux bureaux d'études, SATESE et Polices de l'Eau.

Cette méthodologie a été validée par les SATESE 01/39/58/73 et Police de l'Eau de différents départements ainsi que les Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhône Méditerranée et Corse. Le guide méthodologique complet est téléchargeables sur : www.liferuisseaux.org

La méthodologie peut-être illustrée par la figure suivante.

Fig. 3-a : Méthodologie de l'élaboration des scénarios

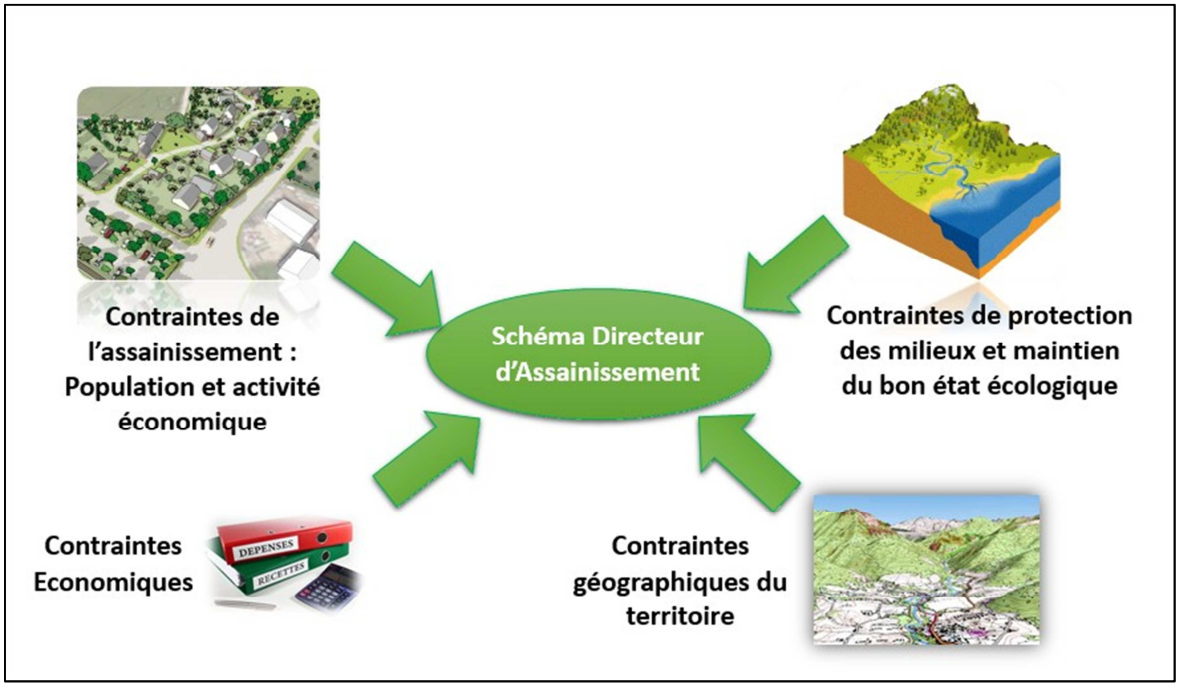

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Pour cela, il a été déterminé les contraintes applicables aux scénarios de traitement élaboré ce qui a permis d'en définir :

- Le contenu
- Sa faisabilité technique et économique.

Les contraintes qui ont été déterminées sont :

- Les contraintes amont (charges domestiques futures, eaux claires parasites…)
- Les contraintes aval (atteinte ou maintien de la qualité du milieu récepteur)
- Les contraintes de site (caractéristiques physiques, zones naturelles protégées, zone à risques).

Les scénarios ont été proposés dans la phase 2 en étant associés à des coûts d'investissement et/ou de fonctionnement afin de répondre aux trois types de contraintes vus précédemment.

Les scénarios qui ont été proposés à la CCLA lors de la présentation de la phase 2 sont listés dans la partie suivante de ce présent rapport.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

4. SCENARIOS PROPOSES

4.1. VOLET PROSPECTIF : SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les scénarios d'assainissement collectif qui ont été proposé à la CCLA concernent plus de 20 hameaux/lieux-dits. Deux possibilités ont été étudiées dans certains cas si cela était pertinent :

- Le raccordement au réseau intercommunal (en gravitaire ou par refoulement) ;
- La création d'une station d'épuration de proximité.
- Les écoulements gravitaires et sous voirie sont favorisés.

Le coût des scénarios ainsi que les tracés envisagés ont été détaillés en **Phase 2**. Ces scénarios sont listés page suivante.

Ces scénarios sont l'actualisation de tous les scénarios d'extension des réseaux pensés lors du précédent schéma directeur.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Tableau 4-a : Scénarios d'assainissement

Localisation-Aménagement	Prix unitaire (programme)
Scénario d'extension de la collecte et traitement	
Attignat-Oncin	
1 : Chef Lieu - TN 210ml / VC 1360 ml / RD 1430 ml / STEP 200 EH	1 800 000,00 €
2a : La Genaz - TN 760 ml / VC 210 ml / RD 660 ml	*479 000,00 €*
2b : La Genaz - TN 240 ml / VC 110 ml / RD 660 ml / STEP 100 EH	652 000,00 €
4 : Le Perrin/Au Magnin/Image - TN 1250 ml / VC 550 ml / RD 900 ml	730 000,00 €
Novalaise	
16 : Monthieux - TN 930 ml / VC 310 ml	289 000,00 €
18 : Les Goys - TN 420 ml / VC 150 ml / Passage d'un cours d'eau	144 000,00 €
19 : L'Epinette - TN 330 ml / VC 360 ml / RD 20 ml	217 000,00 €
Ayn	
5°1 : Le Franquet - TN 400 ml / VC 500 ml / STEP 200 EH	563 000,00 €
5°2 : Le Bard - Gravitaire TN 230 ml / RD 530 ml + Refoulement RD 510 ml / PR 100 EH	512 000,00 €
6a-b-c : Le Mollard - Collecte VC 620 ml / RD 20 ml	309 000,00 €
6a : Le Mollard - STEP 100 EH / TN 100 ml	594 000,00 €
6b : Le Mollard - Refoulement VC 540 ml / RD 460 ml / PR 100 EH	*563 000,00 €*
6c : Le Mollard - Gravitaire TN 1000 ml	*474 000,00 €*
7°1 : Les Quillères - Collecte VC 430 ml	141 000,00 €
7°2 : Le Montignon - Collecte TN 360 ml	95 000,00 €
7°1a : Les Quillères/Le Montignon - STEP 100 EH	267 000,00 €
7°1b : Les Quillères/Le Montignon - RefoulementTN 930 ml / PR 100 EH	*157 000,00 €*
Dullin	
8°1 : Vergenucle d'En Bas - Coll gravitaire VC 1450 ml / Coll refoulement TN 150 ml / PR 50 EH	430 000,00 €
8°2 : Vergenucle d'En Haut - TN 120 ml / VC 520 ml	224 000,00 €
Dullin + St Alban de Montbel	
9°1 : Dullin + 9°2 : St Alban de Montbel	760 000,00 €
Gerbaix	
10°1 : Gerbaix	110 000,00 €
10°2 : Aux Jaloux - TN 560 ml	123 000,00 €
10°3a : Mure - Gravitaire TN 170 ml / VC 320 ml / RD 330 ml + Ref RD 220 ml / PR 30 EH	349 000,00 €
10°3b : Mure - Gravitaire VC 270 ml / RD 150 ml / STEP 50 EH	*340 000,00 €*
11 : Les Granges - TN 490 ml / VC 50 ml	132 000,00 €
12 : Le Guigardet - TN 350 ml / VC 200 ml / RD 150 ml	212 000,00 €
Marcieux	
13°1 : Mairie - Gravitaire VC 320 ml / RD 280 ml + Ref VC 250 ml / PR 15 EH	274 000,00 €
13°2 : Le Coudurier - Gravitaire TN 220 ml / VC 200 ml + Ref TN 120 ml / VC 230 ml / PR 30 EH	203 000,00 €
14 : Maunand - TN 100 ml / VC 200 ml / RD 250 ml / STEP 75 EH	368 000,00 €
Nances	
15 : Le Dephanix/La Seytaz - TN 150 ml / VC 310 ml	139 000,00 €

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

4.2. VOLET CURATIF : PROBLEMES SUR LES RESEAUX

Les scénarios qui ont été proposés à la CCLA afin de résoudre les problèmes sur les réseaux sont les suivants.

Tableau 4-b : Problèmes sur les réseaux

Réseau	Problématique	Travaux	Coût de l'opération
Amont de la STEP	Intrusion d'eaux claires	Renouvellement de 250 ml et de 6 regards	74 000,00 €
Secteur Lépin-Gare	Mauvaise étanchéité et conduits ovalisés, Curage régulier	Renouvellement	415 800,00 €
Novalaise	Mauvais étanchéité sur des tronçons	Renouvellement	960 000,00 €
Secteurs Neyret le Bas, Lépin Chef-Lieu et Aiguebelette le Port	Apports pluviaux, inversions de branchements ou interconnexion des réseaux	Mise en conformité des branchements, test et provisions pour travaux si problème en domaine public	-
Global sur tous les réseaux	Ressuyage	Renouvellement (très long terme)	-
Poste de refoulement Neyret le Bas, Neyret le Haut, Pinet et le Port	Casses sur les réseaux et surdimensionnement des canalisations de refoulement (problème d'H2S)	Repenser le fonctionnement des postes	368 000,00 €

De plus il est également nécessaire de réaliser des aménagements liés à l'autosurveillance réglementaire qui reviennent à environ 100 000 € H.T.

Le coût total de ces opérations est d'environ 1 920 000 € H.T.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

4.3. VOLET CURATIF ET REGLEMENTAIRE : TRAITEMENT INTERCOMMUNAL

Les scénarios concernant le traitement intercommunal proposés à la CCLA sont présentés ci-dessous.

4.3.1. Scénario 1 : Site de la STEP actuelle (CCLA seule)

Le premier scénario de traitement intercommunal proposé à la CCLA concerne la réalisation La station d'épuration sera réalisée sur le site de la station d'épuration actuelle, elle serait destinée à la CCLA seule (10 000 EH).

Pour ce scénario il y a une variante possible, c'est l'implantation sur un terrain sur la commune de Dullin.

Pour la filière eau, deux types de traitement peuvent être envisagés :

- La filière peut être de type boues activées classiques
- La filière de type boues activées SBR (variante compacte)

Pour la filière boues, deux filières doivent être mises en place :

- La conservation d'une filière liquide avec utilisation du silo de 450 m³ (investissement datant de 2011) ;
- La mise en place d'une autre filière type co-compostage ou équivalent, ce qui nécessite une déshydratation (Type Adequapress ou équivalent).

Si seule la conservation de la filière liquide est prévue, le volume de stockage nécessaire est de 1500 à 1700 m³. La mise en place en complément d'un épaississement dynamique à 60 g/L peut être envisagée.

De plus, il est possible de conserver les casiers de rhysocompostage en traitement tertiaire des eaux.

Le coût des travaux varie de 2 500 000 € à 2 700 000 € H.T et le coût du programme de 3 000 000 € à 3 200 000 €H.T. suivant la filière choisie.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

4.3.2. Scénario 2 : Parcelles près de la lagune de la Bridoire (CCLA + SIEGA)

Le second scénario de traitement intercommunal proposé à la CCLA concerne la réalisation d'une station d'épuration commune avec le SIEGA, qui permettrait de traiter les effluents de La Bridoire et de St Béron selon le choix retenu par le SIEGA.

La station d'épuration sera construite sur des parcelles près de la lagune actuelle de La Bridoire comme on peut le voir sur la figure ci-dessous.

Elle sera dimensionnée pour traiter les charges venant de la CCLA et également du SIEGA (13 000 EH).

Un réseau de transit à la charge de la CCLA est à créer. Deux options ont été étudiées :

- Transit sous la RD
- Transit le long du Tier, comprenand la réalisation de deux forages dirigés

La première option est difficilement envisageable du fait des travaux récents réalisés à La Bridoire.

Dans ce cas le type de filière eau à mettre en place serait de type boues activées classique.

Pour la filière boues, deux possibilités sont envisageables :

- La mise en place d'un co-compostage qui nécessite une déshydratation (centrifugeuse) ;
- La mise en place d'un traitement par filtres plantés de roseaux.

4.3.3. Comparaison des scénarios

Fig. 4-a : Sites d'implantation des scénarios

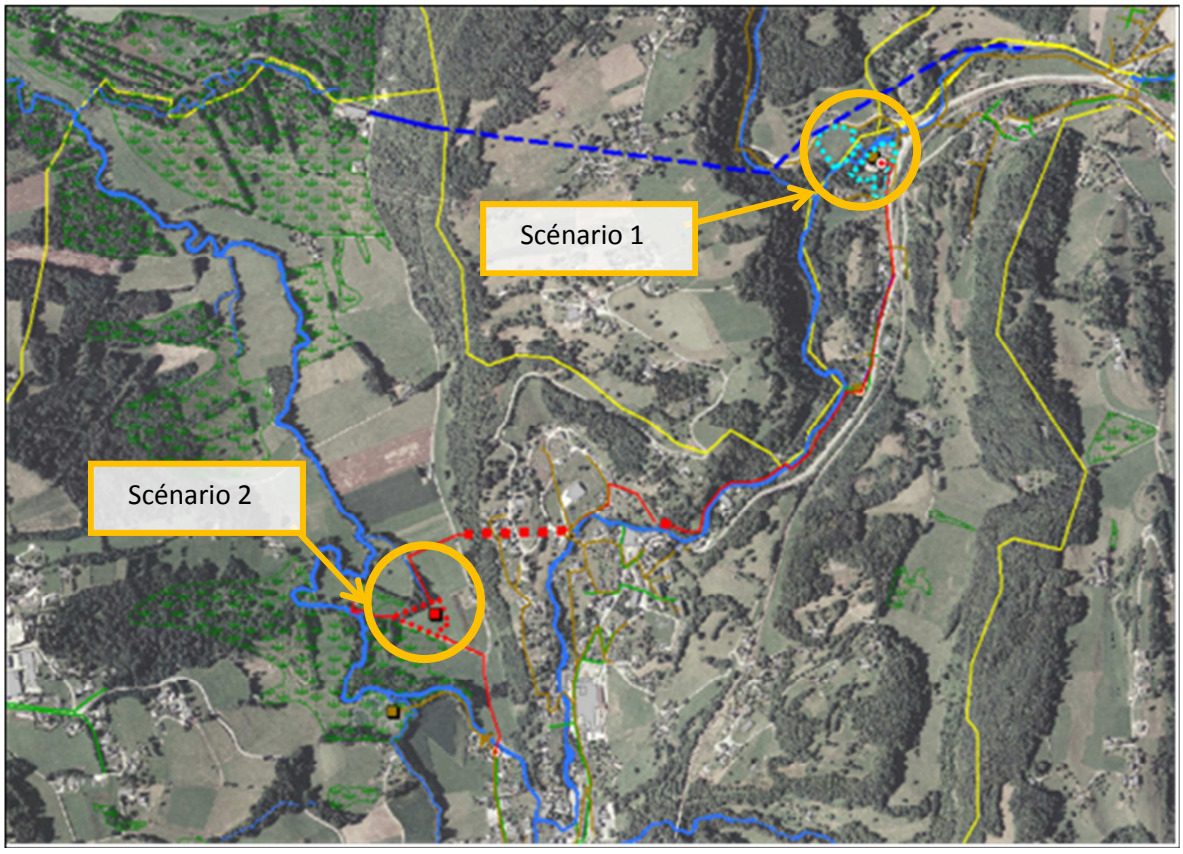

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Le tableau ci-après récapitule les coûts des scénarios étudiés.

Tableau 4-c : Tableaux récapitulatif des scénarios

	Scénario 1 - Boues activées classiques	**Scénario 1 - SBR**	**Scénario 2 - Boues activées classiques**
Nombre EH	10 000	10 000	13 000
Coût investissement (CCLA) € H.T.	3 000 000 €	3 200 000 €	5 020 000 €
Coût fonctionnement	155 000 €	205 000 €	200 000 €
Milieu récepteur	Mauvais	Mauvais	Meilleur
Transit	Pas de transit	Pas de transit	Transit depuis la CCLA très élevé
Terrains	Hétérogène Place limitée	Hétérogène	Adéquats Place suffisante
Filière	Classique	Compacte	Classique

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

5. ETUDE ECONOMIQUE

Le rapport d'étude économique est joint au présent schéma directeur.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

6. SCENARIOS RETENUS

Les choix des élus se sont basés sur les différentes présentations faites lors des phases 2 et 3 de la présente étude dont des discussions avec le SIEGA.

Les élus ont fait des choix en se basant sur l'urgence de réaliser certains travaux vis-à-vis de la protection du milieu naturelle. L'ensemble des travaux proposés d'extension est difficilement supportable financièrement, ainsi les opérations prioritaires ont été retenues.

Les élus ont pu pour cela se baser sur l'étude économique qui a permis de proposer un programme de travaux cohérent avec les capacités financières de la CCLA, tout en se préoccupant au mieux de la protection du milieu naturel.

Les scénarios sont classés selon un ordre de priorité de 1 à 3 :

- Priorité 1 : Court terme ;
- Priorité 2 : Moyen terme, sous 5 à 10 ans ;
- Priorité 3 : Long terme, supérieur à 10 ans.

Tableau 6-a : Scénarios retenus par la CCLA

Localisation-Aménagement	Prix unitaire (programme)	Année début	Année fin	Durée
Travaux sur la station d'épuration intercommunale				
Remise en conformité de la STEP	3 240 000,00 €	2016	2017	2
Travaux des dossiers déjà déposés en subvention				
Dullin + St Alban de Montbel				
9°1 : Dullin + 9°2 : St Alban de Montbel	760 000,00 €	2015	2015	1
Gerbaix				
10°1 : Gerbaix	110 000,00 €	2014	2014	1
Novalaise				
Renouvellement	960 000,00 €	2018	2019	2
Extension (abandonné) - Pour mémoire	*700 000,00 €*			
Amélioration des réseaux existants				
Secteur amont de la STEP (DN400 - 6 regards)	74 000,00 €	2014	2014	1
Réseaux secteur Lépin-Gare	415 800,00 €	2023	2023	1
Aménagements liés à l'autosurveillance				
Aménagements liés à l'autosurveillance	100 000,00 €	2014	2014	1
Requalification des postes				
Neyret le Bas - Neyret le Haut	368 000,00 €	2014	2014	1
Scénario d'extension de la collecte et traitement				
Attignat-Oncin				
1 : Chef Lieu - TN 210ml / VC 1360 ml / RD 1430 ml / STEP 200 EH	1 800 000,00 €	2020	2021	2
Novalaise				
18 : Les Goys - TN 420 ml / VC 150 ml / Passage d'un cours d'eau	144 000,00 €	2022	2022	1
TOTAL	**7 971 800,00 €**			

Les scénarios retenus sont essentiellement les scénarios permettant de résoudre des problèmes existants sur les réseaux. La plupart des scénarios d'extension des réseaux qui étaient proposés dans la phase 2 n'ont pas été retenus de par les résultats qu'a pu apporter l'étude économique. Les scénarios retenus sont :

- La mise en conformité du traitement,
- Les extensions des réseaux liées à l'élimination des points noirs d'assainissement individuels,
- Les travaux d'autosurveillance réglementaires et de suppression d'apports parasites connus
- Les travaux concernant les projets pour lesquels les dossiers de subvention ont déjà été déposés.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au Capital de 900 000€, siège social 129 avenue de Genève 74000 ANNECY - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Il convient également de rappeler que lors de l'établissement des précédents zonages, les méthodes d'assainissement non collectif étaient moins nombreuses et que l'assainissement collectif était économiquement intéressant car financé à près de 80% par des subventions publiques. C'est pourquoi, dans ce contexte très différent du contexte actuel où les aides publiques espérées sont de quelques % voir nulles pour de l'extension de la collecte, la solution de mise en assainissement collectif était alors préconisée.

Les scénarios retenus représentent un investissement évalué à près de 8 000 000 € HT sur une durée de l'ordre de 10 ans.

7. CONCLUSION

A l'issue des 4 phases de cette étude, un programme de travaux a été défini et détaillé dans ce présent rapport. Ce Schéma Directeur est un document de travail destiné à la projection et à la planification des projets.

De plus, les plans de zonage d'assainissement ont été mis à jour, ils sont présents en Annexe n°1.

Ce rapport final intitulé Schéma Directeur d'Assainissement sera soumis à enquête publique pour l'approbation du zonage.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

-

Département de la Savoie (73)

SCHEMA DIRECTEUR d'ASSAINISSEMENT

Partie « ANALYSE ECONOMIQUE »

RAPPORT FINAL

19 mars 2015

En groupement avec :

IDE Consultant
International - Développement Durable - Eau & Environnement

Etudes Profils — Coopérative A.T.EAU — LASER

TELEPHONE	E-MAIL	WEBSITE
85 place Métropole – 73000 Chambéry	04 56 75 24 37	contact@ide-consultant.fr	www.ide-consultant.fr

SOMMAIRE

I. OBJET DE L'ETUDE 4

II. RESUME 5

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE 6

IV. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE 9

IV.1. ABONNES, VOLUMES FACTURES, RATIO DE CONSOMMATION 9
IV.2. BUDGET 13
IV.3. DETTE EN COURS 15
IV.4. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 M^3 17
IV.5. RATIOS ECONOMIQUES DE REFERENCE 18

V. HYPOTHESES DE MODELISATION 20

V.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION 20
V.2. PROGRAMME DE TRAVAUX 21
V.2.1. LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ISSUE DU SDA 21
V.2.2. LE RENOUVELLEMENT COMPLEMENTAIRE 22
V.2.3. LES SCENARIOS 23
V.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX 24
V.3.1. LES SUBVENTIONS 24
V.3.2. LES EMPRUNTS FUTURS 24
V.4. EMPRUNTS EN COURS 24
V.5. CHARGES PROJETEES 25
V.6. RECETTES PROJETEES 25

VI. RESULTATS 26

VI.1. RESULTATS DES 4 SCENARIOS 26
VI.2. DETAIL DU SCENARIO PRINCIPAL SIM2 27
VI.2.1. REDEVANCE 'AJUSTEE' OU 'LISSEE' : LES PHASES DE CALCUL 27
VI.2.2. SIM2, REDEVANCE AJUSTEE 28
VI.2.3. SIM2, REDEVANCE LISSEE = 2,97 €HT/M^3 28
VI.2.4. SIM2, EVOLUTION DES SOLDES POUR 3,07 €HT/M^3 29
VI.2.5. SIM2, RECHERCHE DES POSSIBILITES D'AUTOFINANCEMENT 31

VII. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES 32

VII.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE 32
VII.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE 32
VII.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE 33

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES **34**

IX. ANNEXES **35**

X. SIGLES **36**

I. OBJET DE L'ETUDE

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA), dans le cadre de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), a souhaité en mesurer l'impact sur le prix de l'Assainissement collectif dans le futur. Elle s'est donc engagée dans une analyse économique du coût du service.

Notre groupement (PROFILS ETUDES et IDE CONSULTANT) a proposé aux Elus un accompagnement 'sur mesure' visant à s'assurer que les travaux envisagés et les charges d'exploitation qu'ils induisent restent compatibles avec les capacités financières de la collectivité. De même que la redevance devra garantir, dans la durée, l'équilibre budgétaire du service.

Notre équipe met en œuvre depuis plusieurs années une méthode de modélisation économique qui permet aux Elus locaux de s'approprier leurs données et de mesurer la sensibilité des paramètres sur la redevance intercommunale d'équilibre pour en dégager toutes les marges de manœuvre possibles.

Le présent rapport est organisé en quatre parties.

La première partie présente la méthodologie que notre équipe a développé pour mener à bien cette étude, ainsi que la liste des documents que nous avons eu à notre disposition. La deuxième partie fait un état des lieux économique et financier du service d'Assainissement collectif. La troisième partie énonce les hypothèses retenues et intégrées dans le programme de simulation économique. La quatrième partie présente les résultats de la prospective économique.

Afin de faciliter sa lecture, ce document propose page suivante une fiche de synthèse résumant tous les éléments à retenir.

II. RESUME

Collectivité	**Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA), Savoie (73)**				
Compétence	Assainissement collectif				
Assiette de facturation	**TOTAL**	**213 450 m³**	**2 322 abonnés**	**92 m³/abonné**	
	Tranche 0-150 m³	122 664 m³	2 043 ab		
	Tranche 150-800 m³	57 439 m³	257 ab		
	Tranche > 800 m³	33 347 m³	22 ab		
Travaux	**TOTAL**	**14 727 200 €**	**Politique de renouvellement :**		
	Travaux du SDAEP	7 971 800 €	Valorisation du patrimoine	29 880 000 €	
	Renouvellement complémentaire	➔	**Taux de renouvellement**	**1,00%**	
	soit sur la période 2014-2046	6 755 400 €	Annuité induite	298 800 € /an	
Subventions (Agence de l'Eau et Conseil Général de Savoie)					
	Taux pessimistes (SIM1 et 1b)	**0%**	Taux raisonnées (SIM2 et 2b)	**de 0 à 41%**	selon travaux
Charges	Personnel	33 320 € /an	Reconduits*		
	Charges courantes	15 410 € /an	Reconduits*		
	Charges d'exploitation	350 000 € /an	Reconduits*	forte diminution possible	
	Emprunts en cours				
	Nombre d'emprunts	8			
	Annuité de la dette en 2014	112 960 €	extinction en 2030	dernière annuité en 2029	
Recettes	Prime d'épuration	40 000 € /an	Reconduits*		
	PFAC maison neuve	2 500 € /maison	x 20 ab/an pendant 15 ans		
	PFAC maison existante	610 € /maison	x 97 abonnés sur période 2020-2022		
	Participations communales				
	SIM1 et 2	abandon progressif (de 138 319 € en 2012 à 15 989 € en 2016, extinction en 2017)			
	SIM1b et 2b	maitien à hauteur de 140 000 €/an pendant 10 ans (période 2014-2023)			
Autres hypothèses de simulation					
	Période de projection	33 ans	2014 à 2046		
	Emprunts nouveaux	5,00%	sur 20 ans		
	Inflation projetée	2,50%			
	Nouveaux abonnés	397	abonnés supl. à horizon +15 ans		
	Consommation moyenne des abonnés	90	m³/ab.an		
Résultats	Ratio économique actuel	validité	2013	**1,73 €HT/m3**	Redevance uniquement
				2,18 €HT/m3	+ particip. communales
	Redevances lissées brutes	validité	2014 à 2046		
	Sans aménagement de la redevance	SIM1	sans subv.CG + abandon particip.com	3,39 €HT/m3	
		SIM1b	sans subv.CG + maintien particip.com	3,15 €HT/m3	
		SIM2	avec subv.CG + abandon particip.com	**2,97 €HT/m3**	Simulation 'principale'
		SIM2b	avec subv.CG + maintien particip.com	2,77 €HT/m3	
Rappel important :	Intégration de l'inflation à la redevance projetée en euros constants				
	Exemple :	**2,97 €HT/m3**	**+ 2,50%**	**= 3,04 €HT/m3**	

(*) Reconduits sur toute la période étudiée

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Notre mission s'est déroulée en trois temps :

- **Phase I** : Collecte et traitement des données
- **Phase II** : Validation des hypothèses de la prospective économique
- **Phase III** : Réalisation de la prospective économique

Les phases II et III s'inscrivent à la suite de la définition des scénarios de programmations de travaux, élaborée par le cabinet PROFILS ETUDES, et le choix des Elus sur le programme retenu.

Phase I : Collecte et traitement de données

Afin de réaliser l'état des lieux économique et financier du service d'Assainissement collectif, qui sera le point de départ de la prospective économique, nous avons collecté un ensemble d'éléments financiers et comptables (cf. ANNEXE 1).

A travers l'analyse de la section de fonctionnement des Comptes Administratifs (CA) disponibles ainsi que du Rôle des Eaux, nous avons construit un ratio économique de référence sur le territoire de la CCLA.

Phase II : Validation des hypothèses de la prospective économique

Cette étape de travail ne pouvait intervenir qu'une fois la validation des choix techniques du programme de travaux faite par le comité de pilotage (COPIL) de l'étude. Des échanges très enrichissants avec la Direction de la CCLA et le COPIL nous ont permis d'affiner le jeu d'hypothèses à adopter.

Phase III : Réalisation de la prospective économique

Pour optimiser l'impact économique du programme de travaux sur la redevance Assainissement collectif, nous utilisons un outil de modélisation économique, dénommé **LASER©** (**L**ogiciel d'**A**nalyse et de **S**imulation **E**conomique sur la **R**edevance), développé par nos soins et validé dès l'origine auprès des services fiscaux.

La méthode consiste à intégrer les données techniques et budgétaires collectées et validées dans cet outil de modélisation économique, et de mesurer l'impact d'un ensemble d'hypothèses.

Le modèle économique LASER© permet à cet effet :

- de prendre en compte le budget d'exploitation (dont annuité d'emprunts et d'amortissement technique) et le programme pluriannuel de travaux ;
- de reconstituer le budget N (2013) sur la base des charges et des produits d'exploitation des CA de 2006 à 2012 et de la redevance en cours ainsi que des validations effectuées auprès des Services compétents ;
- de calculer diverses redevances d'équilibre telles que :
  - la redevance d'équilibre ajustée, qui produit pour chaque année un solde nul ; redevance qui peut donc varier fortement d'une année à l'autre ;
  - la redevance d'équilibre lissée dès l'année N+1, valeur unique et constante sur toute la période de projection ;
  - toute autre redevance dont le profil d'évolution répond aux contraintes techniques et **politiques** ;
- de définir les conditions d'une évolution la plus faible possible de cette redevance dans le temps ;
- de travailler la notion d'autofinancement de manière précise afin de limiter le recours à l'emprunt ;
- de définir les conditions d'un retour à la capacité d'investissement le plus rapide possible.

Equilibre : La redevance est dite d'équilibre quand elle ne dégage pas d'excédent sur la période considérée, qu'elle soit annuelle ou pluriannuelle.

Les graphiques suivants permettent de comprendre la différence entre les notions de redevances d'équilibre dites ajustée et lissée.

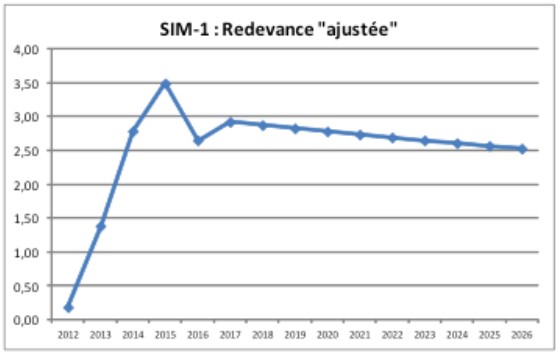

	Redevances	
année	Ajustée	Lissée
2012	0,184	2,540
2013	1,384	2,540
2014	2,784	2,540
2015	3,488	2,540
2016	2,649	2,540
2017	2,920	2,540
2018	2,872	2,540
2019	2,825	2,540
2020	2,779	2,540
2021	2,734	2,540
2022	2,691	2,540
2023	2,648	2,540
2024	2,606	2,540
2025	2,566	2,540
2026	2,526	2,540

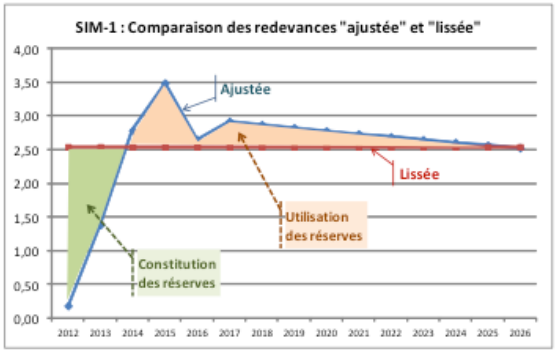

Le graphique de gauche montre un exemple d'évolution (**en € constant**) d'une redevance dite ajustée dans le temps (ici période 2012-2026) ; cette redevance ajustée est déterminée pour un solde annuel du budget d'exploitation nul *(différence entre les charges réelles d'exploitation [entretien courant et prestations, annuités anciennes et nouvelles d'emprunt, d'amortissement et d'avance, autofinancement...] et les recettes réelles d'exploitation [redevance dont abonnement, subventions...])*.

En d'autres termes, la redevance d'équilibre ajustée est variable et représente la valeur annuelle la plus basse permettant d'équilibrer le budget (charges d'exploitation et d'investissement). On peut voir dans cet exemple que la redevance augmente de manière importante en début de période (du fait, dans cet exemple, de charges d'investissement importantes les premières années), passant par une redevance la plus forte de 3,50 €HT/m^3, puis diminuant et ré-augmentant, pour finir en baisse régulière. Cette variation de redevance est bien sûr difficile à mettre en place vis-à-vis de l'usager sans que cela nuise à sa compréhension.

Le graphique de droite représente quant à lui, pour le même programme de travaux et les mêmes charges de fonctionnement, la redevance d'équilibre lissée, permettant d'équilibrer globalement le budget d'exploitation sur toute la période avec une redevance constante. Dans cet exemple, la valeur cible atteinte est de 2,50 €HT/m^3 (soit 1 €HT/m^3 inférieure à la redevance ajustée la plus forte du graphique de gauche), obtenue dès la première année. Elle permet donc la constitution de réserves en début de période, ces réserves permettant de combler des périodes déficitaires futures du budget d'exploitation ; elle a cependant l'inconvénient de nécessiter une hausse très importante dès le début de la période par rapport à la redevance ajustée. On y remédie en aménageant une hausse progressive de la redevance lissée sur une courte période, en général de 3 à 5 ans.

Les redevances ajustée et lissée sont les valeurs extrêmes entre lesquelles les Elus choisissent la position qu'ils considèrent la plus acceptable par les usagers de l'eau. Cet exercice constitue à lui-seul un **outil d'aide à la décision**, permettant une prise de décision éclairée et assumée par les Elus.

Par ailleurs, il est à noter que notre méthode d'analyse prend en compte l'effet de l'inflation. En effet, l'ensemble des données budgétaires dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante, sauf les annuités d'emprunt qui restent figées.

Etant donné que tout exercice de projection économique se fait à **Euros constants**, nous appliquons aux annuités d'emprunt un taux d'érosion monétaire à hauteur du taux d'inflation projeté.

La modélisation économique est plus un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres. Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

IV. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Le service Assainissement collectif de la CCLA est géré par un contrat qualifié de « contrat de gérance », bien que cette appellation souffre d'un flou juridique ne permettant pas immédiatement de révéler si elle relève d'un marché public de prestation de service (MPS) ou d'un contrat de délégation de service public (DSP) de type affermage.

Quoi qu'il en soit, l'actuel contrat de gérance lie la CCLA avec la société Lyonnaise des Eaux pour la période du 01/01/2002 au 31/12/2016. Il conviendra pour la CCLA, au terme de la période contractuelle, de préciser le mode de gestion qu'elle souhaite mettre en œuvre à partir du 1er janvier 2017 (tout en reprécisant les modes de gestion possibles sur le territoire, **permettant par la même occasion de lever l'ambiguïté avérée sur le terme de « contrat de gérance »**).

IV.1. ABONNES, VOLUMES FACTURES, RATIO DE CONSOMMATION

L'analyse a été réalisée sur la période 2006 à 2011.

Sur le territoire, **2 322 abonnés** ont été répertoriés en 2011 pour un volume facturé de **213 450 m³**.

Le tableau qui suit présente l'évolution des abonnés à l'Assainissement collectif, les volumes facturés ainsi que le ratio de consommation global à l'échelle de la CCLA. Ces résultats sont présentés au global, mais également pour chacune des tranches de consommation caractérisant la structure tarifaire actuelle (tranches de 0 à 150 m³, de 150 à 800 m³ et au-delà de 800 m³).

Tableau 1 : Evolution du nombre d'abonnés à l'Assainissement collectif sur le territoire

	Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CCLA Evolution abonnés (ab.) et Volumes (m3)	**Volume (m3)**	**210 193**	**203 341**	**203 513**	**206 503**	**207 996**	**213 450**
	dont tranche 0-150 m3	110 700	112 383	113 907	117 009	122 049	122 664
	dont tranche 150-800 m3	60 871	63 601	58 368	59 729	52 639	57 439
	dont tranche >800 m3	38 622	27 357	31 238	29 765	33 308	33 347
	Abonnés (ab)	**2 116**	**2 131**	**2 181**	**2 251**	**2 302**	**2 322**
	dont tranche 0-150 m3	1 812	1 846	1 906	1 970	2 066	2 043
	dont tranche 150-800 m3	277	266	254	260	216	257
	dont tranche >800 m3	27	19	21	21	20	22
	Ratio de conso (m3/ab)	**99**	**95**	**93**	**92**	**90**	**92**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	61	61	60	59	59	60
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	220	239	230	230	244	223
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	1 430	1 440	1 488	1 417	1 665	1 516

Le ratio moyen de consommation du territoire est de 92 m³/abonné.an en 2011 ; ce même ratio, calculé uniquement sur la **première tranche « 0-150 m³ »** (tranche plus caractéristique d'abonnés domestiques ordinaires), est de l'ordre de **60 m³/abonné.an** (sur un poids de cette tranche de consommation

représentant un peu moins de 60% de la consommation totale, comme l'illustrent les tableaux et graphique suivants), avec une très forte stabilité observée depuis 2006.

Tableau 2 : Poids des différentes tranches de consommation et évolution entre 2006 et 2011

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2011	Volumes	**213 450**	122 664	57 439	33 347
	(%)		57,5%	26,9%	15,6%
	Abonnés	**2 322**	2 043	257	22
	Ratio	**92**	60	223	1 516

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2010	Volumes	**207 996**	122 049	52 639	33 308
	(%)		58,7%	25,3%	16,0%
	Abonnés	**2 302**	2 066	216	20
	Ratio	**90**	59	244	1 665

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2009	Volumes	**206 503**	117 009	59 729	29 765
	(%)		56,7%	28,9%	14,4%
	Abonnés	**2 251**	1 970	260	21
	Ratio	**92**	59	230	1 417

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2008	Volumes	**203 513**	113 907	58 368	31 238
	(%)		56,0%	28,7%	15,3%
	Abonnés	**2 181**	1 906	254	21
	Ratio	**93**	60	230	1 488

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2007	Volumes	**203 341**	112 383	63 601	27 357
	(%)		55,3%	31,3%	13,5%
	Abonnés	**2 131**	1 846	266	19
	Ratio	**95**	61	239	1 440

		Synthèse			
		TOTAL	0 < V < 150	150 < V < 800	V > 800 m3
CCLA Année 2006	Volumes	**210 193**	110 700	60 871	38 622
	(%)		52,7%	29,0%	18,4%
	Abonnés	**2 116**	1 812	277	27
	Ratio	**99**	61	220	1 430

Graphique 1 : Evolution des volumes facturés sur le territoire entre 2006 et 2011

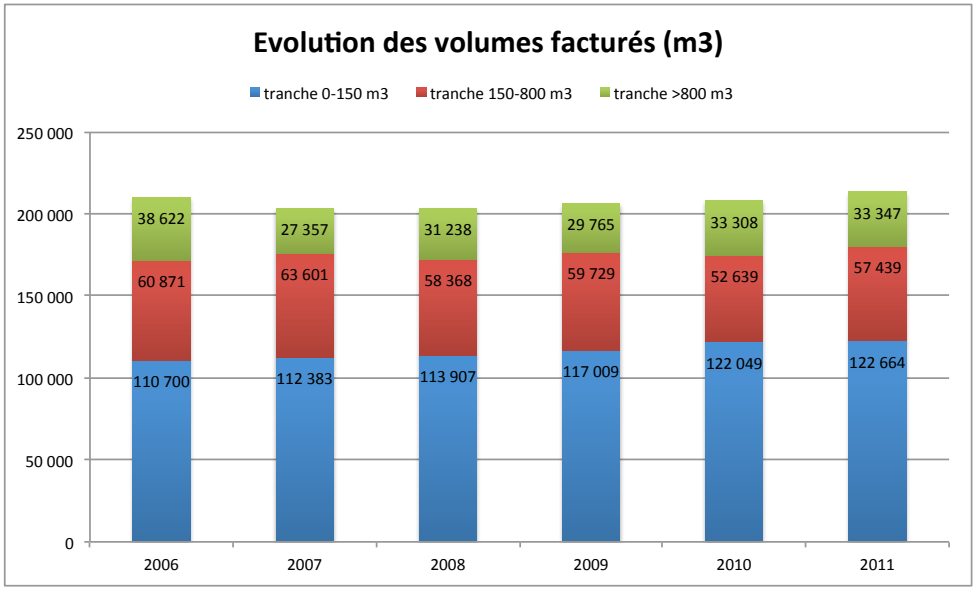

Le tableau suivant présente les mêmes évolutions que celles du tableau 1, commune par commune :

Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'Assainissement collectif sur chaque commune

	Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aiguebelette	**Volume (m3)**	**21 042**	**14 834**	**17 142**	**16 442**	**18 591**	**18 089**
	dont tranche 0-150 m3	10 466	8 996	10 608	9 765	10 096	10 008
	dont tranche 150-800 m3	4 192	5 024	3 823	4 622	5 137	4 528
	dont tranche >800 m3	6 384	814	2 711	2 055	3 358	3 553
	Abonnés (ab)	**236**	**239**	**231**	**240**	**236**	**226**
	dont tranche 0-150 m3	211	222	215	223	215	207
	dont tranche 150-800 m3	20	16	13	15	18	16
	dont tranche >800 m3	5	1	3	2	3	3
	Ratio de conso (m3/ab)	**89**	**62**	**74**	**69**	**79**	**80**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	50	41	49	44	47	48
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	210	314	294	308	285	283
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	1 277	814	904	1 028	1 119	1 184
Attignat Oncin	**Volume (m3)**	**1 142**	**2 124**	**3 013**	**2 896**	**2 728**	**2 668**
	dont tranche 0-150 m3	942	1 565	2 110	1 742	2 238	2 081
	dont tranche 150-800 m3	200	559	903	1 154	490	587
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Abonnés (ab)	**12**	**29**	**30**	**32**	**32**	**32**
	dont tranche 0-150 m3	11	26	25	26	29	29
	dont tranche 150-800 m3	1	3	5	6	3	3
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Ratio de conso (m3/ab)	**95**	**73**	**100**	**91**	**85**	**83**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	86	60	84	67	77	72
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	200	186	181	192	163	196
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Ayn	**Volume (m3)**	**2 480**	**2 984**	**3 187**	**2 664**	**5 222**	**6 659**
	dont tranche 0-150 m3	1 562	1 738	1 561	1 426	3 517	4 781
	dont tranche 150-800 m3	0	0	0	0	151	848
	dont tranche >800 m3	918	1 246	1 626	1 238	1 554	1 030
	Abonnés (ab)	**23**	**23**	**24**	**23**	**80**	**83**
	dont tranche 0-150 m3	22	22	23	22	78	77
	dont tranche 150-800 m3	0	0	0	0	1	5
	dont tranche >800 m3	1	1	1	1	1	1
	Ratio de conso (m3/ab)	**108**	**130**	**133**	**116**	**65**	**80**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	71	79	68	65	45	62
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	151	170
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	918	1 246	1 626	1 238	1 554	1 030
Dullin	**Volume (m3)**	**10 846**	**11 417**	**10 987**	**8 689**	**9 939**	**9 460**
	dont tranche 0-150 m3	7 634	8 014	8 026	6 864	7 447	7 312
	dont tranche 150-800 m3	2 168	2 323	1 906	1 825	2 492	1 246
	dont tranche >800 m3	1 044	1 080	1 055	0	0	902
	Abonnés (ab)	**113**	**116**	**113**	**113**	**118**	**116**
	dont tranche 0-150 m3	102	104	104	107	109	109
	dont tranche 150-800 m3	10	11	8	6	9	6
	dont tranche >800 m3	1	1	1	0	0	1
	Ratio de conso (m3/ab)	**96**	**98**	**97**	**77**	**84**	**82**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	75	77	77	64	68	67
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	217	211	238	304	277	208
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	1 044	1 080	1 055	#DIV/0!	#DIV/0!	902

	Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Gerbaix	**Volume (m3)**	**6 707**	**8 145**	**7 765**	**8 562**	**7 871**	**7 786**
	dont tranche 0-150 m3	5 946	5 321	5 582	5 877	6 042	5 973
	dont tranche 150-800 m3	761	2 824	2 183	2 685	1 829	1 813
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Abonnés (ab)	**92**	**92**	**92**	**98**	**94**	**92**
	dont tranche 0-150 m3	88	77	80	86	85	83
	dont tranche 150-800 m3	4	15	12	12	9	9
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Ratio de conso (m3/ab)	**73**	**89**	**84**	**87**	**84**	**85**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	68	69	70	68	71	72
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	190	188	182	224	203	201
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Lépin le Lac	**Volume (m3)**	**31 517**	**29 892**	**28 659**	**29 264**	**28 163**	**28 205**
	dont tranche 0-150 m3	16 314	14 629	13 593	14 365	14 640	14 461
	dont tranche 150-800 m3	7 243	7 633	7 565	7 366	7 315	6 340
	dont tranche >800 m3	7 960	7 630	7 501	7 533	6 208	7 404
	Abonnés (ab)	**330**	**283**	**283**	**287**	**288**	**295**
	dont tranche 0-150 m3	289	244	240	246	251	258
	dont tranche 150-800 m3	36	34	38	36	33	32
	dont tranche >800 m3	5	5	5	5	4	5
	Ratio de conso (m3/ab)	**96**	**106**	**101**	**102**	**98**	**96**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	56	60	57	58	58	56
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	201	225	199	205	222	198
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	1 592	1 526	1 500	1 507	1 552	1 481
Marcieux	**Volume (m3)**	**0**	**0**	**0**	**2 568**	**2 230**	**2 176**
	dont tranche 0-150 m3	0	0	0	2 215	2 079	2 019
	dont tranche 150-800 m3	0	0	0	353	151	157
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Abonnés (ab)	**0**	**0**	**0**	**33**	**32**	**32**
	dont tranche 0-150 m3	0	0	0	31	31	31
	dont tranche 150-800 m3	0	0	0	2	1	1
	dont tranche >800 m3	0	0	0	0	0	0
	Ratio de conso (m3/ab)	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**78**	**70**	**68**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	71	67	65
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	177	151	157
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Nances	**Volume (m3)**	**28 466**	**26 234**	**25 179**	**25 184**	**28 888**	**25 324**
	dont tranche 0-150 m3	12 500	11 935	11 982	12 729	13 038	12 753
	dont tranche 150-800 m3	7 363	8 363	7 035	7 026	6 929	4 423
	dont tranche >800 m3	8 603	5 936	6 162	5 429	8 921	8 148
	Abonnés (ab)	**237**	**231**	**241**	**233**	**230**	**237**
	dont tranche 0-150 m3	198	195	208	202	197	212
	dont tranche 150-800 m3	36	34	31	29	31	23
	dont tranche >800 m3	3	2	2	2	2	2
	Ratio de conso (m3/ab)	**120**	**114**	**104**	**108**	**126**	**107**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	63	61	58	63	66	60
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	205	246	227	242	224	192
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	2 868	2 968	3 081	2 715	4 461	4 074

	Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Novalaise	**Volume (m3)**	**67 894**	**67 351**	**68 566**	**71 297**	**64 103**	**74 689**
	dont tranche 0-150 m3	37 660	41 014	40 547	41 258	41 014	42 335
	dont tranche 150-800 m3	26 343	22 953	22 829	22 801	18 848	26 938
	dont tranche >800 m3	3 891	3 384	5 190	7 238	4 241	5 416
	Abonnés (ab)	**727**	**761**	**784**	**810**	**810**	**818**
	dont tranche 0-150 m3	605	661	680	702	733	698
	dont tranche 150-800 m3	118	97	100	102	74	116
	dont tranche >800 m3	4	3	4	6	3	4
	Ratio de conso (m3/ab)	**93**	**89**	**87**	**88**	**79**	**91**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	62	62	60	59	56	61
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	223	237	228	224	255	232
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	973	1 128	1 298	1 206	1 414	1 354
St Alban de Montbel	**Volume (m3)**	**40 099**	**40 360**	**39 015**	**38 937**	**40 261**	**38 394**
	dont tranche 0-150 m3	17 676	19 171	19 898	20 768	21 938	20 941
	dont tranche 150-800 m3	12 601	13 922	12 124	11 897	9 297	10 559
	dont tranche >800 m3	9 822	7 267	6 993	6 272	9 026	6 894
	Abonnés (ab)	**346**	**357**	**383**	**382**	**382**	**391**
	dont tranche 0-150 m3	286	295	331	325	338	339
	dont tranche 150-800 m3	52	56	47	52	37	46
	dont tranche >800 m3	8	6	5	5	7	6
	Ratio de conso (m3/ab)	**116**	**113**	**102**	**102**	**105**	**98**
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 0-150 m3	62	65	60	64	65	62
	Ratio de conso (m3/ab) tranche 150-800 m3	242	249	258	229	251	230
	Ratio de conso (m3/ab) tranche >800 m3	1 228	1 211	1 399	1 254	1 289	1 149

IV.2. BUDGET

La CCLA a un budget annexe M49 d'Assainissement collectif. Nous avons examiné les comptes administratifs de la collectivité de 2006 à 2012.

En section de fonctionnement, la **recette** du service est composée de plusieurs éléments :

- Le produit de la vente de l'Assainissement collectif (parts fixe et variables), de 287 000 € en 2006 à 366 000 € en 2012 ;
- La prime d'épuration, d'environ 40 000 € en 2012 ;
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), ressource financière fluctuante d'une année à l'autre, et déterminée actuellement par l'application des tarifs suivants :
  - 2 500 € pour une maison neuve,
  - 610 € pour une habitation existante ;
- D'autres recettes diverses d'exploitation plus anecdotiques (telle que le reversement d'une subvention pour le groupe scolaire de Novalaise en 2010 par exemple).

Tableau 4 : Recettes de fonctionnement du service d'Assainissement collectif

CCLA			Montant (en €HT)						
Chapitre	Article	Libellé	CA 2012	CA 2011	CA 2010	CA 2009	CA 2008	CA 2007	CA 2006
FONCTIONNEMENT									
RECETTES			**643 883,51**	**522 143,22**	**435 279,95**	**443 843,31**	**400 567,41**	**396 848,91**	**429 368,19**
2	2	Excédents antérieurs reportés	125 344,67						
42	777	Quote-part des subv. d'invt. v..	7 502,33	2 728,00	2 728,00	2 728,00			
70	7061	redevance assainissement		2,00				300 841,37	287 222,07
70	7068	Autres prestations de services			191,96	197,74		190,75	214,69
70	70611	redevance assainissement	366 074,94	349 169,07	318 489,85	322 517,24	310 742,79		
70	701241	Redev pollution domestique				1 176,74			
70	706121	Redev modernisat° réseau collect	32 288,67	29 686,15	25 280,00				
74	741	Prime d'épuration	40 623,23	44 979,63	53 033,67	14 537,04	26 854,81	41 948,96	26 013,74
74	748	autres subventions d'exploitatio			11 504,00		137,71	1 407,42	2 724,69
75	758	produits divers gest°courante	71 830,00	95 566,47	23 910,00	102 686,55	62 832,10	52 460,00	103 700,00
77	778	autres produits exceptionnels	214,74	3,00				0,41	9 493,00
77	7714	Recouvr. créances admises en n.v		8,90					
77	7788	Autres produits exceptionnels	4,93		142,47				

Par ailleurs, concernant la section d'investissement, nous pouvons noter les **subventions du budget général (M14) des communes** vers le budget annexe M49 de l'Assainissement collectif de la CCLA, avec un objectif d'abandon progressif (en 2017), pour un montant de 143 230 € en 2011.

Tableau 5 : Contributions communales au budget de l'Assainissement collectif de la CCLA

PARTICIPATIONS (€)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aiguebelette	10 307	10 307	10 307	10 307	10 307	10 307	10 307	10 095			
Dullin	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	22 370	15 989
Gerbaix	6 198	6 198	6 198	6 198	6 198	6 198	5 333				
Marcieux	5 146	5 146	5 146	5 146	5 146	5 146	3 846				
Attignat Oncin	20 147	20 147	20 147	20 147	20 147	20 147	20 147	20 147	8 115		
Ayn	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000			
Nances	6 275	6 275	6 275	6 275	6 275	6 275	5 343				
Lépin le Lac	11 966	11 966	11 966	11 966	11 966	11 966	11 966	11 278			
Novalaise	36 398	36 398	36 398	36 398	36 398	36 398	36 398	13 895			
St Alban de Montbel	4 785	4 785	4 785	4 785	4 785	4 785	3 055				
La Bridoire	1 638	1 638	1 638	1 638	1 638	1 638	1 554				
TOTAL	**143 230**	**143 230**	**143 230**	**143 230**	**143 230**	**143 230**	**138 319**	**95 785**	**30 485**	**22 370**	**15 989**

Concernant les **charges d'exploitation** du service, celles-ci sont composées, pour les postes principaux :

- Du contrat de gérance avec la Lyonnaise des Eaux, inscrites à l'article 6152 ;
- Des prestations relatives au contrôle des boues (SEM) pour environ 4 000 €/an, et à l'entretien des abords de la STEP (EIFFAGE) pour environ 1 000 €/an, toutes deux inscrites également à l'article 6152 ;
- Des charges de personnel, qui n'apparaissent qu'à partir de 2012, et qui seront ensuite intégrées en comptabilité pour un montant plus proche de la réalité, autour de 33 000 €/an ;
- Des charges à caractère général, présentes jusqu'en 2010-2011, mais qui apparaissent ensuite à l'article 658 pour les années 2011-2012 ;
- D'autres charges de gestion courante, dont :
    - Les impayés inscrits en non-valeur (environ 4 500 €/an),

- D'autres charges financières,
- Des titres annulés sur exercices antérieurs,
- D'autres charges exceptionnelles plus anecdotiques (telle que le reversement d'une subvention pour le groupe scolaire de Novalaise en 2010 par exemple) ;

- D'autres charges liées aux redevances de l'Agence de l'Eau RMC, d'amortissement ou d'opération d'ordre de transfert entre section.

Tableau 6 : Dépenses de fonctionnement du service d'Assainissement collectif

CCLA			Montant (en €HT)						
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**CA 2012**	**CA 2011**	**CA 2010**	**CA 2009**	**CA 2008**	**CA 2007**	**CA 2006**
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES			**436 858,32**	**391 075,68**	**444 005,39**	**438 018,38**	**471 470,84**	**449 006,45**	**361 360,33**
Charges d'exploitation (hors travaux)			**320 000,00**	**299 334,58**	**360 056,09**	**348 699,48**	**379 963,96**	**348 950,68**	**301 084,31**
11	6152	entretien biens immobiliers	320 000,00	299 334,58	360 056,09	348 699,48	379 963,96	348 950,68	301 084,31
Collectivité, Charges de Personnel			**15 467,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
			15 467,46						
Collectivité, Autres Charges			**31 835,64**	**21 221,41**	**13 222,19**	**17 511,07**	**44 821,68**	**49 198,96**	**2 161,40**
Charges caractère général :			0,00	167,00	1 378,19	393,13	678,84	394,50	331,40
11	6066	Carburants			836,39	294,30	410,53	384,47	234,04
11	6155	Entretien biens mobiliers							97,36
11	61551	Matériel roulant			541,80	91,41	268,31	10,03	
11	627	Services bancaires et assimilés		167,00		7,42			
Autres charges de gestion courante :			31 835,64	21 054,41	11 844,00	17 117,94	44 142,84	48 804,46	1 830,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	5 032,44						
65	654	Pertes/créances irrécouvrables		4 541,75					
65	658	Charges diverses de gestion cour	26 475,10	15 517,93		15 000,00	43 007,49	45 833,37	
66	668	autres charges financières			340,00	260,00		100,00	
67	673	Titres annulés (s/exerc. ant.)	328,10	994,73	2822,36,	1 857,94	1 135,35	2 779,12	
67	6718	autres charges exceptionne.			11 504,00			91,97	1 830,00
Autres			**69 555,22**	**70 519,69**	**70 727,11**	**71 807,83**	**46 685,20**	**50 856,81**	**58 114,62**
11	6378	Autres impôts taxes et versts				22 202,99			
11	63788	taxe et redevance diverse			22 841,82				
14	706129	Rev agce eau - red mod rés. coll	29 263,26	24 948,33					
23	23	Virement à la sect° d'investis.	0,00						
42	6811	Dotations aux amortissements su	7 889,42	7 855,00	7 855,00	7 855,00			
66	6611	intérêts des emprunts,dettes						50 856,81	58 114,62
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 402,54	37 716,36	40 030,29	41 749,84	46 685,20		

La CCLA pratique une politique d'amortissement de ses immobilisations. Sans avoir réalisé une analyse détaillée de ces pratiques d'amortissement, nous pouvons néanmoins identifier au niveau des comptes administratifs un montant d'amortissement annuel relativement faible se situant autour de 7 900 €.

IV.3. DETTE EN COURS

En prenant en référence l'année 2014, la CCLA porte 8 emprunts en cours sur son service Assainissement collectif, de durées variables entre 12 et 20 ans. Le tableau suivant présente les caractéristiques de chacun de ces emprunts :

Tableau 7 : Caractéristiques des emprunts en cours

Type	Organisme prêteur	Montant initial	Date	Durée	Taux	Type
Travaux contrat lac 02/03 (n° 003722801)	CA des Savoie	77 000,00 €	2003	12 ans	4,50%	F
Travaux contrat lac 04/01 (n° 217945EUR022397)	Crédit Local de France	150 000,00 €	2005	12 ans	4,35%	F
Travaux contrat lac 05/01 (n° MON235781EUR/02)	Crédit Local de France	100 000,00 €	2006	12 ans	3,61%	F
Travaux contrat lac 05/02 (n° 012745601)	CA des Savoie	100 000,00 €	2006	12 ans	3,29%	F
Travaux contrat lac 10/07 (n° MON248258EUR)	Crédit Local de France	153 326,08 €	2007	15 ans	4,54%	R
Travaux contrat lac 20037 (n° MON212497EUR/02)	Crédit Local de France	200 000,00 €	2004	12 ans	3,60%	F
Travaux contrat lac 20091 (n° MON264714EUR)	Crédit Local de France	160 000,00 €	2009	15 ans	4,57%	F
Travaux contrat lac 20092 (n° 00000248478)	CA des Savoie	280 000,00 €	2010	20 ans	4,05%	F

Le montant de l'annuité de remboursement en 2014 est de 112 960 €, avec une extinction prévue en 2029 (année de la dernière annuité).

Tableau 8 : Tableau d'amortissement de la dette (en annuités)

Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux contrat lac 02/03 (n° 003722801)	8 339,29							
Travaux contrat lac 04/01 (n° 217945EUR022397)	16 248,65	16 248,65	16 248,65					
Travaux contrat lac 05/01 (n° MON235781EUR/02)	10 141,98	10 141,98	10 141,98	10 141,98				
Travaux contrat lac 05/02 (n° 012745601)	10 220,91	10 220,91	10 220,91	10 220,89				
Travaux contrat lac 10/07 (n° MON248258EUR)	12 513,56	8 027,42	7 293,03	6 822,60	6 818,54	6 815,13	6 815,06	6 816,52
Travaux contrat lac 20037 (n° MON212497EUR/02)	20 730,36	20 730,36						
Travaux contrat lac 20091 (n° MON264714EUR)	14 270,82	14 270,82	14 270,82	14 270,82	14 270,82	14 270,82	14 270,82	14 270,82
Travaux contrat lac 20092 (n° 00000248478)	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24
TOTAL CCLA (en €)	**112 959,81**	**100 134,38**	**78 669,63**	**61 950,53**	**41 583,60**	**41 580,19**	**41 580,12**	**41 581,58**

Type	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Travaux contrat lac 02/03 (n° 003722801)								
Travaux contrat lac 04/01 (n° 217945EUR022397)								
Travaux contrat lac 05/01 (n° MON235781EUR/02)								
Travaux contrat lac 05/02 (n° 012745601)								
Travaux contrat lac 10/07 (n° MON248258EUR)	5 128,42							
Travaux contrat lac 20037 (n° MON212497EUR/02)								
Travaux contrat lac 20091 (n° MON264714EUR)	14 270,82	14 270,82						
Travaux contrat lac 20092 (n° 00000248478)	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,24	20 494,22
TOTAL CCLA (en €)	**39 893,48**	**34 765,06**	**20 494,24**	**20 494,24**	**20 494,24**	**20 494,24**	**20 494,24**	**20 494,22**

Graphique 2 : Extinction de la dette

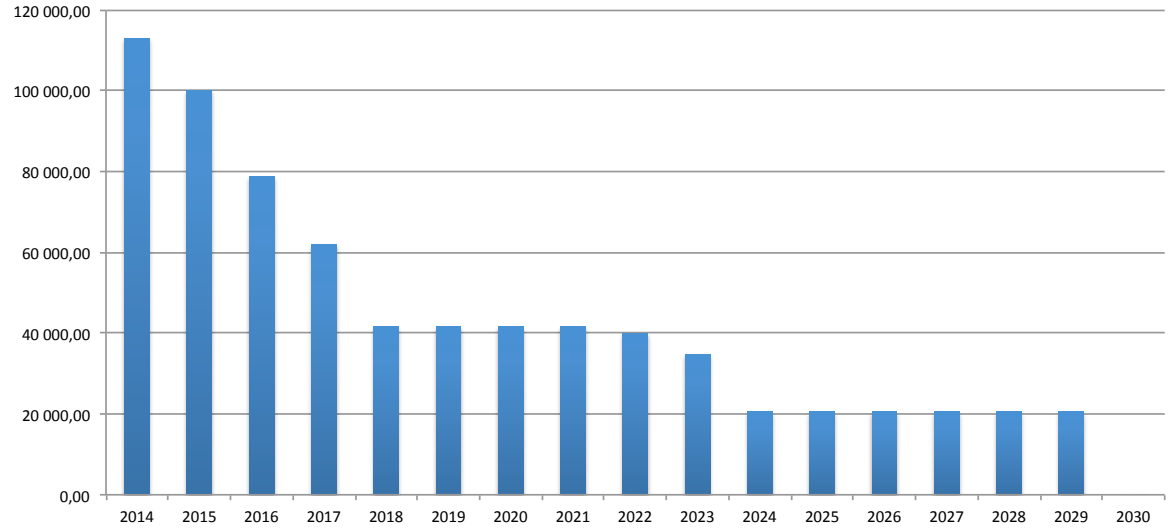

IV.4. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 M^3

La structure tarifaire de la CCLA est de type binôme, avec une part fixe (l'abonnement) et une part variable (par m^3 consommé) progressive en fonction de 3 tranches (0-150 m^3, 150-800 m^3, >800 m^3).

Tableau 9 : Evolution de la structure tarifaire entre 2006 et 2013

Structure tarifaire				
Année de référence	Part Collectivité			
	Abt (€HT/an.ab)	Part var.(€HT/m3) 0 - 150 m3	Part var.(€HT/m3) 150 - 800 m3	Part var.(€HT/m3) > 800 m3
2013	82,40	0,8200	1,0300	1,5400
2012	80,00	0,8000	1,0000	1,5000
2011	76,00	0,8000	1,0000	1,5000
2010	74,73	0,6300	0,9300	1,3300
2009	86,37	0,4700	0,9300	1,3300
2008	83,85	0,4600	0,9000	1,2900
2007	83,85	0,4600	0,9000	1,2900
2006	83,85	0,4600	0,9000	1,2900

Entre 2006 et 2008, cette structure tarifaire n'a pas évolué ; en revanche, dès 2009, nous observons un rythme d'évolution important, avec des effets de fluctuation sur l'abonnement (forte baisse en 2010 suivie d'une hausse progressive), une évolution forte de la première tranche de la part variable en 2010 et 2011 (puis très modérée) et une évolution à la hausse des 2 tranches supérieures.

Ne pas modifier le prix public du service d'une année sur l'autre revient inéluctablement à en diminuer le rendement économique à hauteur de l'inflation réelle et équivaut à une baisse de prix équivalente.

Tableau 10 : Evolution de la facture type 120 m^3, et poids de la part fixe

Collectivité	Année de référence	Prix pour 120 m3 (€HT/m3)	Evol (en %)	Facture 120 m3 (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)
CC Lac d'Aiguebelette	**2013**	**1,5067**	2,7%	**180,80**	**82,40**	**45,6%**
	2012	**1,4667**	2,3%	**176,00**	**80,00**	**45,5%**
	2011	**1,4333**	14,4%	**172,00**	**76,00**	**44,2%**
	2010	**1,2528**	5,3%	**150,33**	**74,73**	**49,7%**
	2009	**1,1898**	2,7%	**142,77**	**86,37**	**60,5%**
	2008	**1,1588**	0,0%	**139,05**	**83,85**	**60,3%**
	2007	**1,1588**	0,0%	**139,05**	**83,85**	**60,3%**
	2006	**1,1588**		**139,05**	**83,85**	**60,3%**

Comme le tableau précédent l'indique par ailleurs, la part fixe de la structure tarifaire est supérieure au seuil maximal réglementaire depuis le 1er janvier 2010, de 40 % pour les communes rurales dans la facture type de 120 m^3.

En effet, sur la période 2006-2009, la part fixe représente environ **60%** dans la facture type de 120 m^3 ; Le prix de l'eau pour une facture type de 120 m^3 est de 1,1898 €HT/m^3 en 2009.

En revanche, nous observons une recherche d'amélioration de la situation à partir de 2010, puisque les évolutions de structure tarifaire, telles qu'observées dans le tableau 9, ont été réalisées afin de permettre de baisser le poids de la part fixe pour une facture 120 m^3. Néanmoins, la part fixe actuelle reste encore légèrement trop forte, puisqu'en 2013, le poids de cette dernière dans une facture de 120 m^3 atteint encore près de **46%**.

Enfin, il est à noter que le prix de l'Assainissement collectif basé sur une facture type de 120 m^3 ne permet pas de rendre compte de la structure réelle de la tarification du territoire, notamment du profil de consommation des abonnés. C'est pourquoi, nous allons dans le paragraphe qui suit présenter d'autres indicateurs de référence, plus représentatifs du prix du service sur le territoire.

IV.5. RATIOS ECONOMIQUES DE REFERENCE

Afin de mieux représenter le point de départ de l'analyse de prospective économique du service, nous avons identifié deux ratios économiques particulièrement significatifs :

- **Ratio 1 = Ratio Recettes Totales Encaissées** : ce ratio se caractérise par le rapport entre les recettes réelles totales encaissées, communiquées dans les Comptes Administratifs (comptabilisées dans le compte 7061 « Redevance assainissement » et la participation des communes) et le volume de facturation.

$$\text{Ratio Recettes Totales Encaissées} = \frac{\text{Recettes Réelles Encaissées (redevances + particip. communales)}}{\text{Volumes facturés}}$$

- **Ratio 2 = Ratio Recettes Vente Eau** : ce ratio se caractérise par le rapport entre les seules recettes réelles liées au compte 7061 « Redevance assainissement » et le volume de facturation.

$$\text{Ratio Recettes Vente Eau} = \frac{\text{Produit des Redevances Encaissées}}{\text{Volumes facturés}}$$

Nous avons calculé ces deux ratios sur la période 2006 à 2013.

Le tableau suivant présente l'évolution de ces deux ratios pour la CCLA.

Tableau 11 : Ratios économiques de référence

Assiette de facturation			Recettes du Service				(1) Ratio 1 Pdt/Vol (€HT/m3)	(2) Ratio 2 Pdt/Vol (€HT/m3)
Nb d'Abonnés	Volumes facturés (m3)	Ratio (m3/an.ab)	Année de référence	Produits (en €) Vente d'eau (2)	Subvention d'exploitation	TOTAL (1)		
2 322	213 450	92	**2013**	370 000,00	95 785,00	**465 785,00**	**2,1822**	**1,7334**
2 322	213 450	92	2012	366 094,74	138 319,00	**504 413,74**	**2,3631**	**1,7151**
2 322	213 450	92	2011	349 169,07	143 230,00	**492 399,07**	**2,3069**	**1,6358**
2 302	207 996	90	2010	318 489,85	143 230,00	**461 719,85**	**2,2198**	**1,5312**
2 251	206 503	92	2009	322 517,24	143 230,00	**465 747,24**	**2,2554**	**1,5618**
2 181	203 513	93	2008	310 742,79	143 230,00	**453 972,79**	**2,2307**	**1,5269**
2 131	203 341	95	2007	300 841,37	143 230,00	**444 071,37**	**2,1839**	**1,4795**
2 116	210 193	99	2006	287 222,07	143 230,00	**430 452,07**	**2,0479**	**1,3665**

*Partant de ces éléments, il a été convenu de retenir en tant que représentations de départ de la prospective économique les ratios de l'année 2013, à savoir **1,73 €HT/m³** pour la seule part Redevance (représentation du **prix**) ou **2,18 €HT/m³** en prenant en compte également les participations communales au budget Assainissement de la CCLA (représentation du **coût**).*

V. HYPOTHESES DE MODELISATION

La modélisation économique est davantage un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres, de manière à atteindre un résultat final dont l'incertitude demeure acceptable pour l'équipe en charge de la gestion du service (Elus et Direction). Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

Dans le cas de la CCLA, le travail de prospective économique a été réalisé sur une période de 33 ans, de 2014 à 2046.

V.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION

Le point de départ de l'assiette de facturation pour la prospective économique est l'année 2011 :

- **2 322** abonnés, pour un volume consommé facturé de **213 450 m^3**,
- Soit un ratio unitaire global de 92 m^3/ab.an.

Les hypothèses retenues pour l'évolution du nombre d'abonnés :

- **Intégration d'une densification de l'existant** :
  - Evolution du nombre d'abonnés du fait de la densification des zones raccordées, à hauteur de **+20 ab/an pendant 15 ans**,
  - Avec un ratio unitaire de consommation de 90 m^3/ab.an.
- **Intégration des nouveaux raccordés** :
  - Evolution du fait des projets d'extension du réseau tels qu'inscrits au programme de travaux,
  - Soit **+97 abonnés sur la période 2020 à 2022**,
  - Avec un ratio unitaire de consommation de 90 m^3/ab.an.

V.2. PROGRAMME DE TRAVAUX

Après une série d'échanges avec le COPIL et le bureau d'études technique lors des présentations intermédiaires, une programmation pluriannuelle de travaux a été retenue, que nous avons intégrée dans la prospective économique.

Ces travaux composent un unique scénario d'investissement.

V.2.1. La programmation de travaux issue du SDA

L'ensemble des ces travaux et de leur programmation pluriannuelle est repris dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Travaux validés dans le cadre du SDA

	Localisation-Aménagement	Prix unitaire (programme)	Année début	Année fin	Durée
Nouveau programme de travaux pour simulation économique	**Travaux sur la station d'épuration intercommunale**				
	Remise en conformité de la STEP	3 240 000,00 €	2016	2017	2
	Travaux des dossiers déjà déposés en subvention				
	Dullin + St Alban de Montbel				
	9°1 : Dullin + 9°2 : St Alban de Montbel	760 000,00 €	2015	2015	1
	Gerbaix				
	10°1 : Gerbaix	110 000,00 €	2014	2014	1
	Novalaise				
	Renouvellement	960 000,00 €	2018	2019	2
	Extension (abandonné) - Pour mémoire	*700 000,00 €*			
	Amélioration des réseaux existants				
	Secteur amont de la STEP (DN400 - 6 regards)	74 000,00 €	2014	2014	1
	Réseaux secteur Lépin-Gare	415 800,00 €	2023	2023	1
	Aménagements liés à l'autosurveillance				
	Aménagements liés à l'autosurveillance	100 000,00 €	2014	2014	1
	Requalification des postes				
	Neyret le Bas - Neyret le Haut	368 000,00 €	2014	2014	1
	Scénario d'extension de la collecte et traitement				
	Attignat-Oncin				
	1 : Chef Lieu - TN 210ml / VC 1360 ml / RD 1430 ml / STEP 200 EH	1 800 000,00 €	2020	2021	2
	Novalaise				
	18 : Les Goys - TN 420 ml / VC 150 ml / Passage d'un cours d'eau	144 000,00 €	2022	2022	1
	TOTAL	**7 971 800,00 €**			

Cet ensemble technique représente ainsi pour la CCLA un montant total d'investissement de **7 971 800 €HT** réparti sur la période de réalisation **2014-2023**.

V.2.2. Le renouvellement complémentaire

L'ensemble des travaux présentés ci-dessus intègre pour partie une notion de renouvellement des équipements, à laquelle il a été décidé d'intégrer une notion de « renouvellement complémentaire ».

Ceci permet de prendre en compte un taux global de renouvellement constant, garantissant la pérennité des équipements sur le long terme.

En effet, le programme de travaux issu du SDA ne rend pas compte à lui seul de la nécessité d'assurer le renouvellement du patrimoine dans son intégralité, notamment sur les moyens et long terme.

De ce fait, il a été généralisé un mode de calcul retenant une valeur de renouvellement théorique et annuelle de **1%** (issue de la décision du COPIL, à savoir un **renouvellement sur 100 ans** des réseaux et équipements).

Ainsi donc, une annuité d'amortissement technique des infrastructures a été calculée ; elle correspond au rapport de la valeur du patrimoine calculée dans le cadre de la présente étude sur une durée de vie moyenne de 100 ans.

La valorisation du patrimoine réalisée dans le cadre de la présente étude est synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Valorisation du patrimoine

Collectivité	Patrimoine (en €HT)		
	TOTAL	Canalisations	Pompages
		80 ans	15 ans
Total CCLA	**29 880 000,00**	28 500 000,00	1 380 000,00

Cette valeur patrimoniale, si elle devait donner lieu à un calcul théorique de la valeur comptable à amortir sur la durée de vie technique théorique des équipements, donnerait une valeur de renouvellement proche de 1,5% (soit un renouvellement sur 67 ans), ce qui est bien supérieur à la dotation aux amortissement actuelle (compte 68 au CA de l'année 2012 : 7 900 €) correspondant à un taux de 0,03%, et également supérieur à la valeur retenue par le COPIL (taux de 1%).

Nous obtenons ainsi un total d'environ **29 880 K€HT de patrimoine** sur l'ensemble de la CCLA, ce qui porte le montant de l'annuité de renouvellement total à **298 800 €/an** (au taux de 1%/an).

Cette valeur d'annuité d'amortissement technique ainsi définie ($AAT_{théorique}$) a dès lors été comparée aux montants de travaux de réhabilitation annuels programmés (RAP) pour le scénario technique retenu, permettant d'obtenir deux cas de figure distincts :

- **Annuité d'amortissement technique < Travaux de réhabilitation programmés :**

Dans ce cas nous n'avons pas considéré de montant de renouvellement « complémentaire » à partir de l'année considérée et jusqu'à extinction du montant de travaux programmé ; après complète extinction, nous arrivons donc au second cas de figure.

- **Annuité d'amortissement technique > Travaux de réhabilitation programmés :**

  Dans ce cas nous avons considéré un montant de renouvellement « complémentaire » tel que de manière cumulée :

$$AAT_{considéré} = RAP - AAT_{théorique}$$

En d'autres termes, nous avons considéré pour chaque année de la programmation pluriannuelle de travaux, un montant de renouvellement d'infrastructures qui, ajouté au montant de travaux de réhabilitation effectivement programmé pour cette même année, permet d'atteindre le taux de renouvellement de 1%/an.

Enfin, il est à noter que compte-tenu des impacts importants que cette politique anticipée de renouvellement pouvait avoir sur la redevance, il a été décidé par le COPIL de n'intégrer au programme de travaux issu du SDA cette politique de renouvellement complémentaire **qu'à compter de l'année 2024**, c'est-à-dire une fois le programme de travaux du SDA achevé.

V.2.3. Les scénarios

La totalité des travaux présentés dans les parties V.2.1 et V.2.2 de ce mémoire, constitue un premier scénario simulé (SIM1) ; celui-ci intègre des opérations de renouvellement complémentaire à partir de 2024, permettant d'obtenir un taux de renouvellement global de 1%. En revanche, aucune subvention de l'Agence de l'Eau ou du Conseil Général de la Savoie n'est intégrée dans ce scénario, contrairement aux participations des budgets communaux qui ont été intégrées sur la période 2014-2016 conformément au plan prévu initialement par la CCLA (*cf. partie IV.2 du présent mémoire*).

Un deuxième scénario (SIM2) correspond au scénario total SIM1 auquel ont été intégrés des taux de subvention de la part de l'Agence de l'Eau ou du Conseil Général de la Savoie.

Enfin, chacun de ces deux scénarios a été dupliqué (respectivement en SIM1b et SIM2b) afin d'intégrer des participations communales sur la période 2014-2023 (soit 10 ans) à raison de 140 000 €/an (au lieu du plan d'abandon progressif initialement prévu).

V.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX

V.3.1. Les subventions

Les **SIM1 et 1b n'intègrent pas de subventions** de la part de l'Agence de l'Eau RMC ou du Conseil Général de la Savoie (situation dite « pessimiste »).

En revanche, les **SIM2 et 2b intègrent les taux de subvention** suivants :

- **40%** sur la STEP (2016-2017)
- **41%** sur le secteur amont de la STEP et le secteur de Neyret (2014)
- **30%** sur l'ensemble des autres opérations prévues sur la période 2014-2018
- mais aucune subvention sur les opérations prévues au-delà de 2018 (l'attente du nouveau programme de l'Agence de l'Eau et l'absence de visibilité sur le positionnement à terme du Conseil Général imposant ces précautions).

V.3.2. Les emprunts futurs

Le besoin de financement est assuré par emprunt à 5% sur 20 ans.

Comme les valeurs budgétaires sont projetées **en € constants**, un taux d'érosion est appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé, soit 2,5 %.

Euros constants : Les redevances projetées expriment l'intégration dans le temps de l'évolution des équilibres annuels entre produits et charges. Afin de conserver la meilleure lisibilité de ces équilibres, les projections sont exprimées en € constants, considérant que l'ensemble des valeurs dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante. A une exception cependant : les annuités d'emprunt sont fixes et dérogent à cette règle. Pour rendre compte de l'affaiblissement progressif du poids des annuités dans les comptes, un taux d'érosion est en effet appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé.

V.4. EMPRUNTS EN COURS

Le plan de remboursement de l'annuité de la dette, correspondant au remboursement de la part capital et des intérêts versés, tel que présenté dans la partie IV.3 du présent mémoire, a été intégré dans chaque scénario.

V.5. CHARGES PROJETEES

A travers une analyse des comptes administratifs de 2006 à 2012 du service Assainissement collectif de la CCLA (et des discussions avec la Direction de la CCLA et du COPIL), nous avons reconstitué et projeté les charges du service pour la période 2014 à 2046. Les projections ont été calculées sur la base de moyennes et de tendances sur la période de disponibilité des données.

Le modèle n'intègre pas d'excédent budgétaire pour l'année de démarrage de la prospective (2014).

Les charges ainsi projetées concernent :

- **Charges de personnel et frais assimilés** : **33 320 €/an**
- **Charges courantes** : **15 410 €/an**
- **Charges d'exploitation** (Lyonnaise des Eaux, Eiffage, SEM, …) : **350 000 €/an**

V.6. RECETTES PROJETEES

De même, nous avons reconstitué et projeté les recettes du service (autres que le produit de la redevance appliquée) pour la période 2014 à 2046.

Les recettes ainsi projetées concernent :

- **Prime d'épuration** : **40 000 €/an**
- **PFAC** :
  - à raison de **2 500 €/maison neuve (x 20 ab/an pendant 15 ans)**
  - et à raison de **610 €/maison existante (x 97 abonnés sur 2020-2022)**
- **Participations communales** (budget général) :
  - Telles que présentées ci-après **uniquement pour les SIM1 et 2**

PARTICIPATIONS (€)	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL	138 319	95 785	30 485	22 370	15 989

  - Et remplacées par une contribution globale de **140 000 €/an** de 2014 à 2023 **pour les SIM1b et 2b**

VI. RESULTATS

Chacun des 4 scénarios (sans (SIM1) ou avec (SIM2) subvention de l'AERMC et du CG73, et avec (sans indice) ou sans (indice b) abandon progressif de la contribution des communes) a fait l'objet d'une simulation économique.

VI.1. RESULTATS DES 4 SCENARIOS

Les 4 simulations étudiées affichent les redevances suivantes.

Tableau 14 : Résultats des redevances ajustées et lissées

Situation actuelle		Situation future											
Ratio 1 Pdt/Vol (€HT/m3) 2013	Ratio 2 Pdt/Vol (€HT/m3) 2013	Rappel Scénarios		Redevance d'équilibre ajustée (€HT/m3) 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Valeur la plus forte obtenue et Année	Redevance d'équilibre lissée dès 2014
2,18	1,73 →	SIM1	Sans sub	1,79	1,98	2,16	2,71	3,14	3,24	3,17	3,35	3,62	3,97 (en 2034)	3,39
		SIM1b	+ Part.com. 140K€/an	1,28	1,44	1,60	2,07	2,51	2,62	2,56	2,75	3,04	3,97 (en 2034)	3,15
		SIM2	Avec sub	1,79	1,89	2,00	2,31	2,54	2,61	2,51	2,72	3,02	3,55 (en 2034)	2,97
		SIM2b	+ Part.com. 140K€/an	1,28	1,35	1,43	1,68	1,91	1,98	1,91	2,13	2,43	3,55 (en 2034)	2,77

Point de départ de l'exercice (valeur 2013) : **1,73 €HT/m³** pour la seule part Redevance ou **2,18 €HT/m³** en intégrant la part subventionnée par les budgets communaux en 2013.

Le profil d'évolution des redevances d'équilibre ajustées est représenté par le graphique suivant :

Graphique 3 : Profils de redevance d'équilibre ajustée (en €HT/m³)

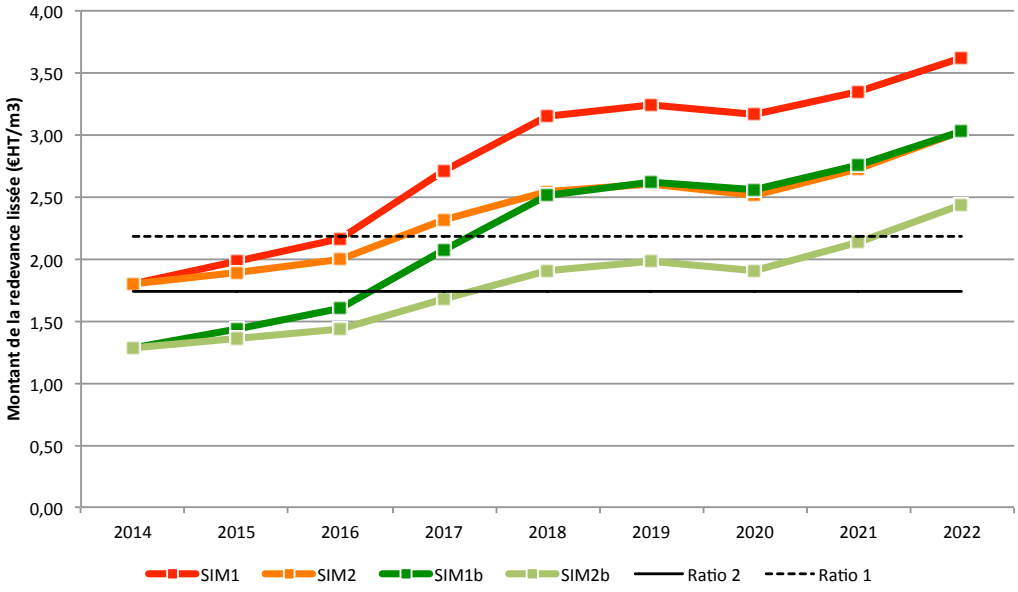

Plusieurs remarques s'imposent immédiatement :

- Les 2 scénarios intégrant l'abandon progressif des contributions communales (SIM1 et SIM2) montrent que le seul produit de la redevance actuel (ratio 2) ne permet pas de subvenir aux besoins de financement du service à venir sans une **hausse de la structure tarifaire** ;

- En revanche, l'intégration de participations communales à hauteur de 140 000 €/an pendant 10 ans permet de dire que le maintien de la structure tarifaire actuelle (en €constant) est suffisante pour couvrir les besoins des exercices 2015, 2016 et 2017 (en prenant en compte les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général : SIM2b) ou des exercices 2015 et 2016 sans subventions de ces organismes (SIM 1b) ;

- L'impact des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général est significatif puisque représentant une hausse maximale (vers 2020) de l'ordre de 66 cents/m^3 en cas de non-obtention de ces subventions.

VI.2. DETAIL DU SCENARIO PRINCIPAL SIM2

Rappel : SIM2 représente les hypothèses suivantes :

- Totalité des travaux envisagés, soit :
  - l'ensemble des travaux proposés dans le cadre du SDA ;
  - une politique de renouvellement de 1% du patrimoine par an à partir de 2024 ;
- Subventions « raisonnées » de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Savoie ;
- Prise en compte de l'abandon progressif des contributions communales au budget Assainissement collectif de la CCLA (dès 2017 : absence de subventions des communes).

VI.2.1. Redevance 'ajustée' ou 'lissée' : les phases de calcul

Chaque simulation est construite en plusieurs phases de calcul :

- En premier lieu, les redevances **ajustées** sont calculées pour chaque année de manière à produire un solde annuel nul. On obtient donc une valeur différente pour chaque année et elle peut varier fortement.

Redevance **ajustée** = Solde annuel constant (à zéro), Redevance variable.

- On recherche ensuite la redevance **lissée**, unique et constante sur toute la période étudiée.

Redevance **lissée** = Redevance constante, Solde annuel variable.

- Enfin, un ou plusieurs cycles de calcul d'**autofinancement** viennent compléter la simulation – quand c'est possible, car toutes les situations ne sont pas aptes à dégager une capacité d'autofinancement complémentaire.

VI.2.2. SIM2, redevance ajustée

Redevance **ajustée** = Solde annuel constant (à zéro), Redevance variable.

Graphique 4 : Profil de redevance ajustée (en $€_{constant}HT/m^3$)

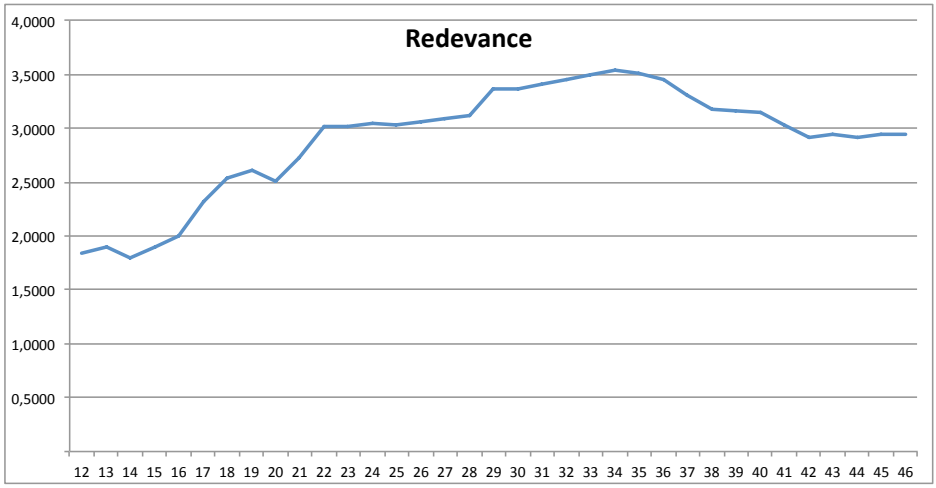

Si cette redevance est 'juste', son application comme prix public de l'assainissement est difficile du fait de sa variabilité qui brouille sa lisibilité par l'usager du service de l'Assainissement collectif.

Elle a aussi un autre inconvénient : elle atteint un montant plus élevé (3,55 €HT/m^3) par rapport à la redevance lissée qui assure le même objectif avec un montant constant de **2,97 €HT/m^3**.

VI.2.3. SIM2, redevance lissée = 2,97 €HT/m^3

Redevance **lissée** = Redevance constante, Solde annuel variable.

La redevance lissée est calculée pour satisfaire l'équilibre du modèle économique et respecter strictement les exigences suivantes :

- elle doit être une valeur unique et constante sur toute la période étudiée,
- vérifie que le solde cumulé à son point le plus bas soit le plus proche possible de zéro,
- le solde cumulé ne doit jamais être négatif (incompatible avec les règles de la M49).

Le passage de la redevance ajustée à la redevance lissée introduit en fait le passage d'une lecture verticale et annuelle – point de vue comptable, qui se soucie d'équilibre budgétaire annuel – à une lecture horizontale – évolution et conséquences dans le temps –, qui en se souciant d'équilibre sur le long terme, introduit la dimension économique. Pour au final, donner à l'Elu les moyens de produire un prix public de l'assainissement cohérent et pertinent, qui l'engage dans la durée auprès de ses administrés ; c'est la dimension 'politique' (au sens de gestion de la Cité).

Le graphique ci-après montre comment la redevance lissée permet l'écrêtage des besoins annuels exprimés par la redevance ajustée.

Graphique 5 : Profils de redevances ajustée et lissée

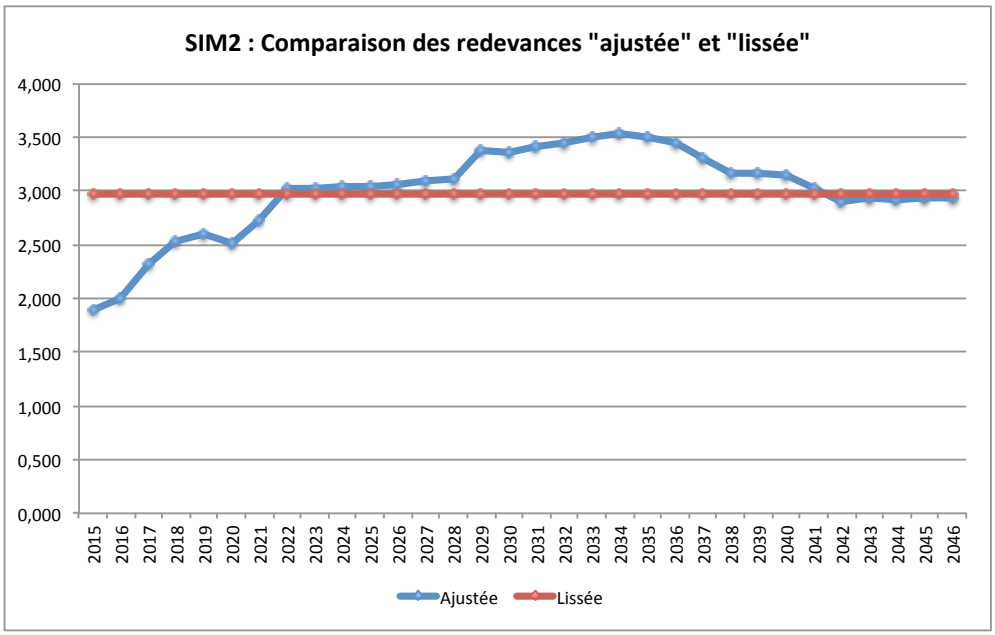

La définition même de la redevance lissée (valeur cible = redevance constante ; variable d'ajustement = soldes annuels) désigne le solde cumulé comme le principal indicateur la caractérisant.

VI.2.4. SIM2, évolution des soldes pour 3,07 €HT/m^3

Le graphique suivant montre le détail de l'évolution des soldes de SIM2 (pour la valeur de 3,07 €HT/m^3, c'est-à-dire la redevance lissée permettant de résoudre le modèle sans autofinancement) sur toute la période étudiée (2014-2046).

Graphique 6 : Evolution des soldes sans autofinancement

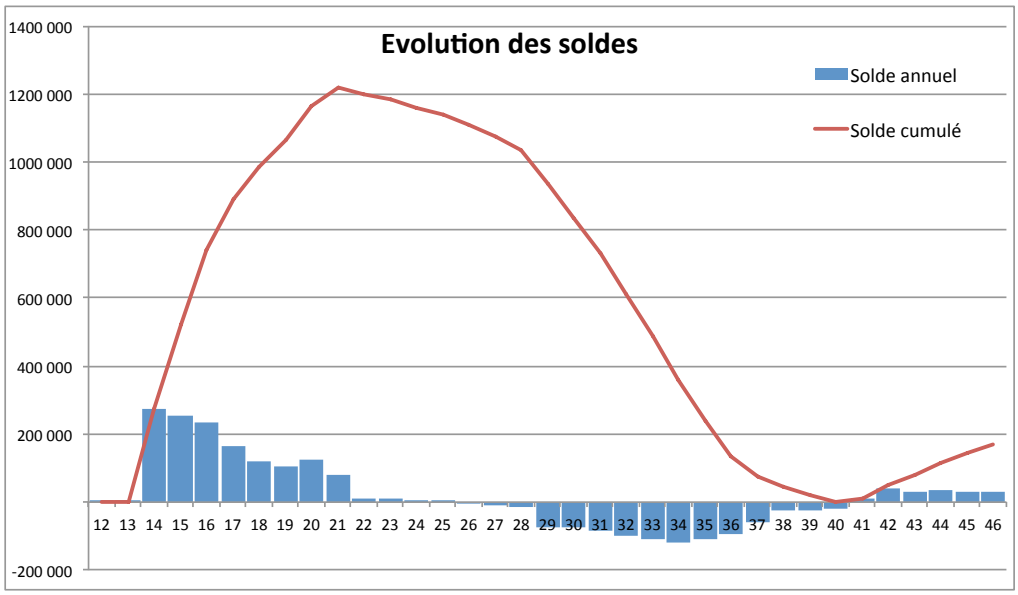

La courbe du solde cumulé (en rouge) présente un profil classique en trois périodes :

- La montée du solde cumulé culmine vers l'année 2021. La légère anticipation de la perception de la redevance sur le poids des charges d'investissement permet de constituer une réserve qui sera utilisée les années suivantes.

- Au cours de la période suivante (2022-2040), la réserve est consommée, ce qui permet de maintenir la redevance à son niveau. On voit là tout l'intérêt de la redevance lissée : elle permet d'écrêter le besoin que montre la redevance ajustée pour la même période : de 1,89 €HT/m^3 en 2015 à 3,03 €HT/m^3 en 2041, en passant par 3,55 €HT/m^3 en 2034. A comparer avec la redevance unique de 3,07 €HT/m^3.

- Après 2040, les soldes deviennent en évolution toujours croissante. Le modèle est dit 'résolu'.

Trois points-clefs requièrent notre attention :

- Le maximum atteint par le solde cumulé, qui est relativement important (environ 1 200 K€ dont des soldes annuels importants en début de période qui vont permettre l'intégration d'autofinancement).

- En 2040, la courbe atteint son niveau le plus bas, puis elle pourra remonter définitivement en territoire positif. Ce point est la **Date de Retour à la Capacité d'Investissement (ou DRCI)**.

- La période 2014-2040 constitue la **Période de Résolution du modèle**. On veillera toujours à ce qu'elle ne soit pas trop longue, de manière à dégager le plus vite possible le service des obligations économiques induites par les travaux et les décisions actuelles.

Ces points-clefs peuvent, si nécessaire, être ajustés par la phase suivante : la recherche des possibilités d'autofinancement.

VI.2.5. SIM2, recherche des possibilités d'autofinancement

La recherche des possibilités d'autofinancement consiste à mesurer quelle partie des soldes positifs en début de période peut-être utilisée pour financer les travaux, en diminuant d'autant le recours à l'emprunt.

L'effet recherché est une réduction de la période de résolution du modèle, c'est-à-dire rapprocher la date de retour à la capacité d'investissement (DRCI), et dans les conditions les plus favorables, induire aussi une baisse plus ou moins sensible de la redevance.

Pour la CCLA, les calculs révèlent qu'un autofinancement peut être mis en œuvre à hauteur de 2 892 800 € sur la période 2014-2040.

L'effet de cet autofinancement (et donc de la réduction des emprunts induite) sur la redevance, est modéré. En effet, on observe une diminution d'environ 10 centimes, portant la redevance à 2,97 €HT/m^3 comme énoncé précédemment.

Graphique 7 : Evolution des soldes et du besoin de financement, avec autofinancement (redevance à 2,97 €HT/m^3)

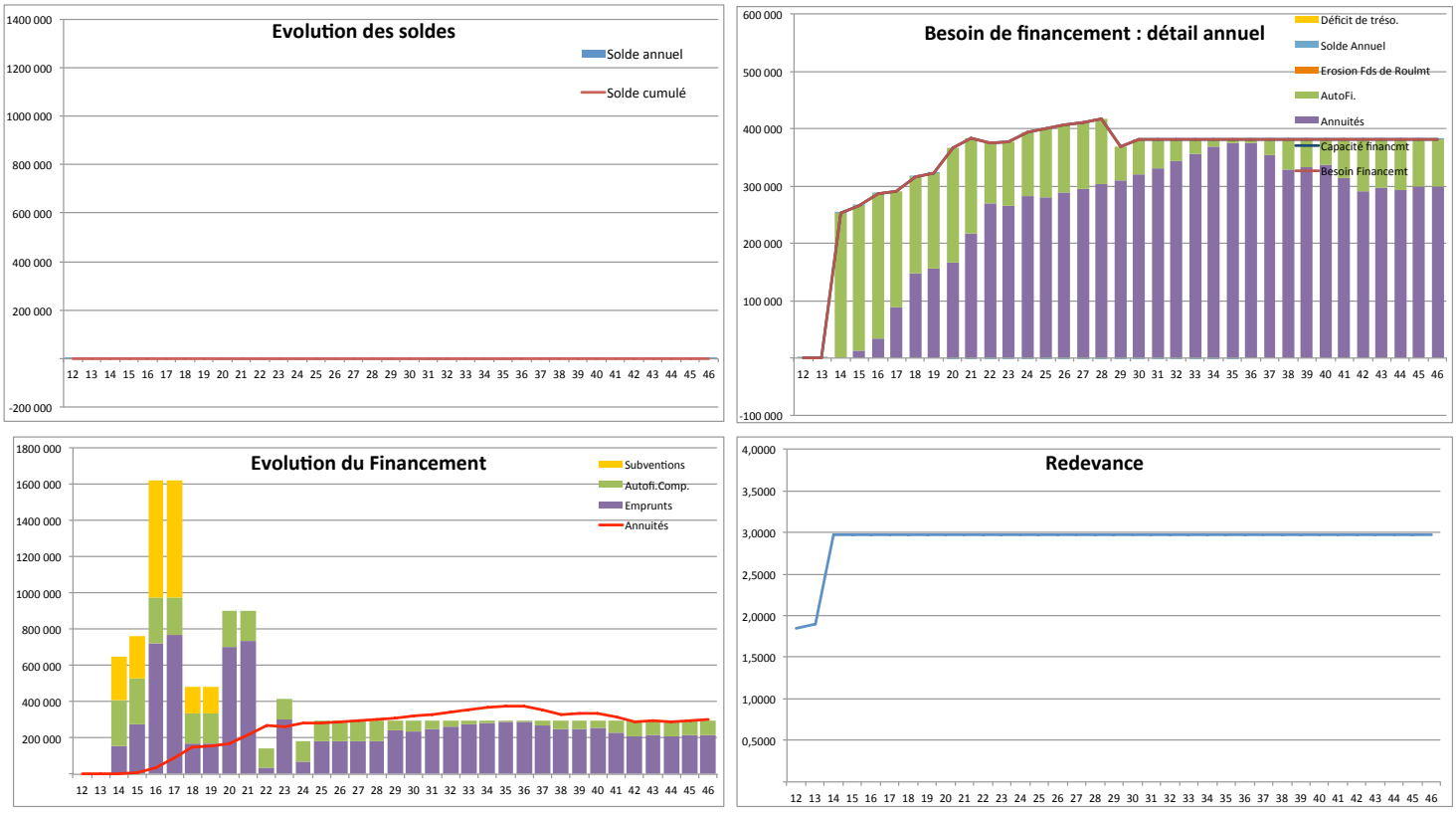

VII. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES

Sur la base des redevances simulées précédentes, l'établissement d'un prix public de l'eau passe par des étapes complémentaires d'aménagement économique et tarifaire.

Nous rappelons que dans le cas présent, la CCLA met en œuvre, au travers de sa Redevance, une part fixe unique et une part variable par tranche de consommation (tranches : 0-150 m^3, 150-800 m^3, >800 m^3).

VII.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE

La notion de part fixe, ou d'abonnement, consiste à prendre en compte dans la facturation la différence de nature et de comportement entre charges fixes et charges variables.

Avec deux objectifs à la clef :

- Du point de vue de l'usager : remédier à certains déséquilibres comme on peut les rencontrer si on compare des habitations qui requièrent les mêmes infrastructures de desserte donc les mêmes charges fixes, mais qui, par une facturation exclusivement indexée sur la consommation, pourraient, selon les cas, ne pas s'acquitter des charges induites en toute équité. *Une famille de cinq personnes se verra pénalisée par rapport à une maison occupée par une seule personne ou par rapport à une résidence secondaire. Dans ce cas, la notion de part fixe permet de rétablir partiellement l'égalité de traitement des usagers face au service rendu.*

- Du point de vue du service : si la facturation est uniquement indexée sur les volumes, de fortes variations de consommation peuvent mettre en péril les objectifs économiques du service et conduire à des révisions tarifaires douloureuses. Sous cet angle, une bonne proportion de part fixe permet d'atténuer ce risque.

VII.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE

Quelles que soient les motivations de la collectivité à introduire une part fixe plus ou moins importante dans le tarif, il reste que cette démarche doit être abordée avec prudence car :

- son usage est encadré par la loi,

- Il faut en mesurer les effets sur les factures en fonction de la structure socio-économique de la population de façon à éviter certaines aberrations. *Par exemple, une maison consommant 30 m^3 ne peut être considérée sur le même plan selon qu'il s'agit d'une résidence secondaire ou d'une personne âgée vivant seule.*

- La part fixe peut être mal comprise et assimilée à une 'consommation forcée'. Elle peut donc requérir, selon le cas, un effort accru de communication.

VII.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

Les textes statuant sur la part fixe sont :

- **l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,**
- modifié par :
  - **l'arrêté du 20 avril 2009**
  - **l'arrêté du 30 septembre 2009**

En substance :

Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 30 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes. Le montant maximal est porté à 40% pour les communes rurales.

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce document a montré comment les hypothèses de travail de la CCLA conduisaient à une redevance brute d'Assainissement collectif supérieure à la redevance actuelle pour 1,73 €HT/m^3 (part redevance seule) ou 2,18 €HT/m^3 (part redevance + part liée aux contributions communales) :

- **3,39 €HT/m^3 (SIM1)**, en l'absence de subvention AERMC et CG73 et en actant de l'abandon progressif des subventions communales ;
- **3,15 €HT/m^3 (SIM1b)**, en l'absence de subvention AERMC et CG73 mais en prenant en considération le maintien de subventions communales à hauteur de 140 K€/an jusqu'en 2023 ;
- **2,97 €HT/m^3 (SIM2)**, en intégrant des subventions raisonnées de l'AERMC et du CG73, et en actant de l'abandon progressif des subventions communales ;
- **2,77 €HT/m^3 (SIM2b)**, en intégrant des subventions raisonnées de l'AERMC et du CG73, et en prenant en considération le maintien de subventions communales à hauteur de 140 K€/an jusqu'en 2023.

Des montées en charge progressives vers l'une ou l'autre de ces redevances brutes (en fonction des hypothèses retenues par la CCLA) sont possibles, comme en témoignent les profils de redevances ajustées calculées ; il convient néanmoins de garder à l'esprit qu'une montée en charge progressive de la redevance vers la redevance brute lissée génèrera dans le temps des effets à la hausse de la redevance cible finale.

Partant de ces conclusions, il reste à la CCLA de décider quels aménagements elle compte mettre en œuvre autour de cette redevance brute pour aboutir à un prix public de l'Assainissement collectif.

D'autre part, nous rappelons que **les redevances projetées sont exprimées en € constant dans sa valeur 2014**. Par conséquent, il est impératif de prendre en compte l'inflation pour convertir ces valeurs dans leur contrepartie de l'année considérée.

Ne pas modifier le prix public du service d'une année sur l'autre reviendrait inéluctablement à en diminuer le rendement économique à hauteur de l'inflation réelle et équivaudrait à une baisse de prix équivalente. La conséquence en serait que les objectifs visés par la redevance projetée ne pourraient être maintenus.

Il est également important de rappeler qu'une projection économique est surtout un 'cadre de raisonnement' et n'a pas valeur de 'prédiction', donc il conviendra d'observer dans quelle mesure la réalité imposera un fléchissement par rapport aux données projetées. En particulier, la variation des consommations des abonnés ainsi que l'urbanisation seront importantes.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des documents collectés et analysés

- Budget M49 du service de l'Assainissement collectif, par le biais des Comptes Administratifs (CA) de 2006 à 2012
- Contrat dit de gérance et son avenant
- Eléments de contrôle de la rémunération du Gérant
- Etat de la dette
- Rapports techniques (ou compte-rendu d'activité) du Gérant de 2006 à 2010
- Rôle des Eaux de 2006 à 2012
- Délibérations tarifaires de la part communautaire de 2008 à 2013

X. SIGLES

AAT : Annuité d'Amortissement Technique

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

BP : Budget Primitif

CA : Compte Administratif

CCLA : Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

CG73 : Conseil Général de la Savoie

COPIL : Comité de Pilotage de l'étude

DSP : Délégation de Service Public

MPS : Marché public de Prestation de Service

RAP : travaux de Réhabilitation Annuels Programmés

RNV CPL : Renouvellement Complémentaire

SDA : Schéma Directeur d'Assainissement

SIM : Simulation

STEP : Station d'Epuration

Maître d'Ouvrage

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Maison du Lac – Cusina
73470 NANCES
Tél. 04 79 28 78 64 – Fax 04 79 28 98 21

Nature des Ouvrages

Assainissement des Eaux Usées

Actualisation du Schéma Directeur de la Communauté de Communes Du Lac d'Aiguebelette

NOTICE EXPLICATIVE ZONAGE

0 – Notice
Annexe – Plans de zonage d'assainissement collectif de la CCLA

Date	Chargés d'affaires	Désignation de la pièce
13/02/2015	YRO/LPE	**C73-901EU111-ZON-0b**

Maître d'œuvre / Prestataire

PROFILS ETUDES

17 rue des Diables Bleus
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 26 59 29 – Fax : 04 79 26 59 30
Email : ped@profilsetudes.fr – Site : www.profilsetudes.fr

SOMMAIRE

1. ASPECTS REGLEMENTAIRES 3
1.1. PRESENTATION DE L'ETUDE 3
1.2. CADRE JURIDIQUE 4
1.2.1. LA DIRECTIVE EUROPEENNE DE 1991 4
1.2.2. LA LOI SUR L'EAU 4
1.2.3. DECRET DU 3 JUIN 1994 – ARRETE DU 22 JUIN 2007 5
1.2.4. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT : PRINCIPALES OBLIGATIONS 5

2. PRESENTATION ET CONTEXTE 6
2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE 6
2.2. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 7
2.3. POPULATION 7
2.4. ACTIVITES 9
2.5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE 9
2.5.1. CAPTAGES ET PERIMETRES DE PROTECTION 9
2.5.2. CONSOMMATION EN EAU POTABLE 11

3. MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT 14
3.1. EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ASSAINISSEMENT 14
3.2. SCENARII DE MISE A JOUR PROPOSES 14
3.2.1. ETAT ACTUEL 14
3.2.2. JUSTIFICATION DU CHOIX DES SOLUTIONS RETENUES DANS LE CADRE DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT 16
3.2.3. NOTE SUR LA LEGENDE DES ZONAGES 17

4. CONCLUSION 19

5. ANNEXE : PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CCLA 20

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

1. ASPECTS REGLEMENTAIRES

1.1. PRESENTATION DE L'ETUDE

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) a décidé d'engager une révision de son schéma directeur d'assainissement afin de faire un point sur le fonctionnement général des réseaux d'eaux usées, des ouvrages caractéristiques et répondre aux enjeux réglementaires (LEMA 2009, arrêté du 2 juin 2007). Il s'inscrit également dans le cadre du SDAGE RMC de 2009.

Le territoire de la CCLA est de plus concerné par un contrat de bassin qui s'est terminé en 2006. Une étude de bilan a alors été réalisée avec un diagnostic partiel des réseaux. Le tableau suivant récapitule les études précédentes réalisées sur la CCLA depuis 2000.

Tableau 1-a : Etudes précédentes sur la CCLA

Etudes précédentes	date de réalisation	Maitre d'œuvre
Etude Bilan du Contrat de bassin versant du Lac d'Aiguebelette	2007	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Novalaise	2007	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Dullin	2006	Profils Etudes
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Marcieux	2006	SAFEGE
Actualisation Schéma Directeur d'Assainissement - Nances	2006	Profils Etudes
Etude diagnostic du Bourg de Novalaise	2006-2008	SAFEGE
Diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement - CCLA	2006-2007	Profils Etudes
Schéma Directeur d'Assainissement - Attignat-Oncin	2003	Saunier Environnement
Etude diagnostic du réseau d'assainissement - Dullin	2000	Saunier Environnement
Schéma Directeur d'Assainissement - CCLA	2000	Saunier Environnement

La mise à jour de ces schémas directeurs et des études antérieures a permis :

- D'homogénéiser l'ensemble des données actuelles et futures,
- De proposer un scénario cohérent de traitement et de gestion des effluents, tout en considérant la protection durable du Lac d'Aiguebelette, milieu particulièrement sensible aux pollutions.

Cette étude permet d'aboutir à l'élaboration du zonage d'assainissement qui définit :

- Des zones d'assainissement collectif où la collectivité doit assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Des zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien,
- Des zones où la collectivité doit maitriser les écoulements pluviaux ou assurer un traitement des eaux pluviales avant rejet en cas de milieu identifié comme sensible.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au Capital de 900 000€, siège social 129 avenue de Genève 74000 ANNECY - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

1.2. CADRE JURIDIQUE

La réglementation applicable en matière d'épuration des eaux usées repose sur la Directive Européenne n°91/271/CEE du 21 mai 1991, ainsi que sur la Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application.

1.2.1. La Directive Européenne de 1991

La Directive Européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines a fixé, pour l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne, des objectifs concernant la collecte, le traitement et le rejet des eaux urbaines résiduaires. Cette directive a été retranscrite en droit français par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et le décret n°94-469 du 3 juin 1994.

1.2.2. La Loi sur l'Eau

La Loi sur l'Eau a renforcé les dispositions concernant l'assainissement, dont la responsabilité d'organisation et de contrôle incombe aux communes.

L'article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 complété du Code des Collectivités Territoriales par l'article L 2224.10 prévoit, après enquête publique, que les communes ou leur établissement public de coopération délimitent :

- « Les zones relevant de l'assainissement collectif, où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées » ;
- « Les zones relevant de l'assainissement non collectif où les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretient » ;

Remarques :

  - *L'assainissement non collectif (ou assainissement autonome mentionné par le Code de la Santé Publique) est défini comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordées au réseau public d'assainissement ».*
  - *A titre d'illustration, un assainissement dit « regroupé » pour un hameau ou un groupe d'habitations pourra relever de l'assainissement collectif si les travaux d'assainissement comportent un réseau réalisé sous maitrise d'ouvrage publique, et de l'assainissement non collectif dans le cas contraire.*

- « Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maitrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » ;
- « Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

1.2.3. Décret du 3 juin 1994 – Arrêté du 22 juin 2007

Ces textes, relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées fixent notamment les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement.

L'article 16 du décret du 3 juin 1994, impose aux communes l'élaboration d'un programme d'assainissement, objet de cette étude.

1.2.4. Gestion de l'assainissement : principales obligations

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose :

- Pour l'assainissement collectif (R 2224-11 à R 2224-16) :
  - Un traitement des effluents pour les communes ou agglomérations représentant moins de 2000 équivalent-habitants avant le 31 décembre 2005 ;
- Pour l'assainissement non collectif (L 2224-9) :
  - La mise en place du contrôle technique de l'assainissement non collectif, avec la création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

2. PRESENTATION ET CONTEXTE

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette est située dans le département de la Savoie.

Un plan de situation est visible ci-après.

Fig. 2-a : Plan de situation de la CCLA (Géoportail)

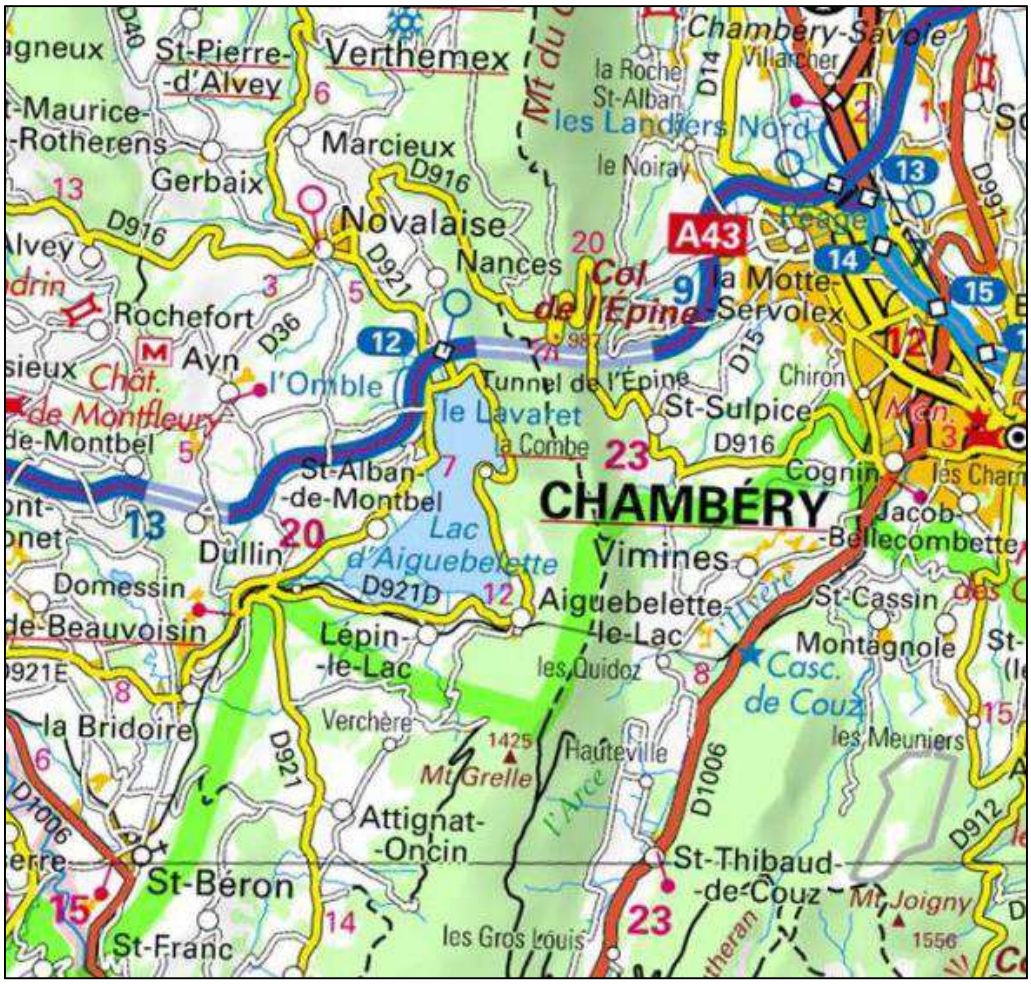

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

2.2. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La zone d'étude comprend l'ensemble du territoire des communes de la CCLA :

- Aiguebelette-le-Lac,
- Ayn,
- Dullin,
- Gerbaix,
- Marcieux,
- Lépin-le-Lac,
- Nances,
- Novalaise,
- Attignat-Oncin,
- Saint-Alban-de-Montbel.

2.3. POPULATION

Les données démographiques sont issues des recensements INSEE de 1999 et 2007 ainsi que les données obtenues auprès des communes.

Tableau 2-a : Evolution de la démographie des communes de la CCLA (données INSEE et communes)

Code INSEE	Commune	Population 1999	Population 2007	Population 2011	Taux de croissance annuelle entre 2007 et 2011
73001	Aiguebelette-Le-Lac	189	224	237	1,45%
73022	Attignat Oncin	418	541	551	0,46%
73027	Ayn	279	333	340	0,53%
73104	Dullin	335	383	390	0,46%
73122	Gerbaix	322	402	412	0,62%
73145	Lepin le Lac	288	356	421	4,56%
73152	Marcieux	120	168	174	0,89%
73184	Nances	330	416	437	1,26%
73191	Novalaise	1429	1712	1770	0,85%
73219	Saint Alban de Montbel	446	569	584	0,66%
Total		**4156**	**5104**	**5316**	**1,04%**

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

L'évolution de la population n'est pas homogène sur tout le territoire. Certaines communes ont un taux de croissance élevé, notamment Lépin-le-Lac avec 4,56% d'augmentation annuelle sur 4 ans. Au total le territoire de la CCLA compte 5 316 habitants permanents en 2011.

Les données démographiques sont primordiales pour la réalisation d'un schéma directeur qui prévoit des mesures d'assainissement pour les quinze à vingt années à venir.

Le SCOT prévoit sur l'ensemble du territoire un taux d'augmentation de la population de 1,3% par an sur l'ensemble du territoire. Ce taux est utilisé sur la période 2010 – 2030.

En partant de ces hypothèses, la population totale de la Communauté de Communes serait de 6 629 habitants en 2030.

Tableau 2-b : Evolution de la population principale en 2030

Nom	Population 2011	Population estimée 2030	Taux de croissance annuelle
Aiguebelette-Le-Lac	237	296	1,3%
Attignat Oncin	551	687	1,3%
Ayn	340	424	1,3%
Dullin	390	486	1,3%
Gerbaix	412	514	1,3%
Lepin le Lac	421	525	1,3%
Marcieux	174	217	1,3%
Nances	437	545	1,3%
Novalaise	1770	2207	1,3%
Saint Alban de Montbel	584	728	1,3%
Total	**5316**	**6629**	1,3%

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

2.4. ACTIVITES

La CCLA est un établissement public de coopération intercommunale dont les compétences sont les suivantes :

- Assainissement
- Transport scolaire
- Tourisme
- Lac
- Déchets
- Espaces verts
- Gymnase
- Petite enfance

2.5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.5.1. Captages et périmètres de protection

Nous rappelons ci-après la définition des différents périmètres de protection et les contraintes qui y sont associées :

- Périmètre de protection immédiat : Périmètre restrictif qui a pour objet d'empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau. Ce périmètre est clôturé et inaccessible.
- Périmètre de protection rapproché : Périmètre qui doit protéger efficacement le captage vis-à-vis de la migration souterraine de substance polluante. Sur ce périmètre, toutes les activités, installations et dépôts susceptibles de nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdits.
- Périmètre de protection éloigné : Périmètre non obligatoire qui renforce le périmètre rapproché mais dans lequel des dispositions de prévention des pollutions doivent être prises.

Ces périmètres sont établis pour éviter toute pollution de l'eau destinée à la consommation. L'assainissement collectif des hameaux se situant dans ces périmètres.

La connaissance de ces périmètres, et l'obligation de les protéger efficacement peut influencer sur la priorité des travaux d'assainissement collectif à réaliser.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Tableau 2-c : Captage d'eau potable et état d'avancement des DUP

Commune	UGE	Maître d'ouvrage	Nom du captage	Etat de la procédure	DUP
Aiguebelette-le-Lac	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Laccaz	Terminée	05/04/1993
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Puits de la Combe	Terminée	05/04/1993
Attignat-Oncin	Lépin-le-Lac	Lépin-le-Lac	Les Grands Communaux Drevin	En cours	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Cerbazin	En cours	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	La Cottardière	Captage à abandonner	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	La Fauchère Amont	En cours	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	La Fauchère Aval	En cours	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Le Replat Inférieur	En cours	-
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Le Replat Supérieur	En cours	-
Gerbaix	Communauté de Communes de Yenne	Yenne	Les Brets	Terminée	25/03/1991
Lépin-le-Lac	Lépin-le-Lac	Lépin-le-Lac	Pompage de lépin-le-Lac	En cours	-
Marcieux	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Fontaine Albert	Non engagée	-
Nances	Nances	Nances	Bellemin	Captage à abandonner	-
	Nances	Nances	Les Grands Prés	Non poursuivie	-
	Nances	Nances	Malpasset	Terminée	05/11/2001
	Nances	Nances	Sainte Rose 1	Terminée	05/11/2001
	Nances	Nances	Sainte Rose 2	Terminée	05/11/2001
	Nances	Nances	Sainte Rose 3	Terminée	04/11/2001
	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Bellemin Est	Non engagée - car forage neuf	-
Saint-Alban-de-Montbel	Syndicat Intercommunal du Thiers	Saint Alban de Montbel	Pompage du Thiers	Terminée	17/10/2001

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

2.5.2. Consommation en eau potable

L'étude de la consommation en eau potable permet d'estimer les volumes sanitaires théoriques rejetés au réseau d'assainissement. La comparaison des volumes théoriques et des volumes mesurés permet d'apprécier l'efficacité de la collecte des réseaux.

Le tableau ci-après récapitule les données principales sur la consommation d'eau potable.

Tableau 2-d : données sur l'eau potable pour l'exercice 2010 (Source : Syndicat du Thiers et communes 2011)

Nom	Abonnés eau potable	Estimation habitants desservis	Estimation habitant par abonné	Volume facturé	Consommation brute / Habitant
Aiguebelette-Le-Lac	236	237	1,0	17 010 m³	72 m3/Habitant
Attignat Oncin	309	551	1,8	43 940 m³	80 m3/Habitant
Ayn	196	340	1,7	36 214 m³	107 m3/Habitant
Dullin	215	390	1,8	28 135 m³	72 m3/Habitant
Gerbaix	201	412	2,0	22 493 m³	55 m3/Habitant
Lépin-Le-Lac	340	421	1,2	35 631 m³	85 m3/Habitant
Marcieux	92	174	1,9	7 956 m³	46 m3/Habitant
Nances	244	437	1,8	27 897 m³	64 m3/Habitant
Novalaise	1048	1770	1,7	89 855 m³	51 m3/Habitant
Saint-Alban de Montbel	344	584	1,7	41 910 m³	72 m3/Habitant
Total	**3 225**	**5 316**	**1,6**	**351 041 m³**	**66 m3/Habitant**

La consommation moyenne brute annuelle est de 66 m³/habitant, soit une dotation hydrique de 180 litres par habitant et par jour. La dotation hydrique permet d'avoir une idée du volume d'eau à traiter en assainissement. On applique pour cela un coefficient de rejet à l'assainissement de 90% de l'eau consommée. La dotation hydrique moyenne française est de 150 L/hab/j. La dotation hydrique calculée est relativement élevée car elle intègre les gros consommateurs d'eau.

Les gros consommateurs présents sur le territoire sont répertoriés dans le tableau ci-après. La connaissance du volume consommé par ces gros consommateurs est importante afin de déterminer une consommation hydrique moyenne pour les usagers domestiques « courants ».

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Tableau 2-e : Gros consommateurs

Commune	Nom de l'abonné ou de l'établissement	Consommation en 2010 (m³)
Ayn	DESCHAMPS HERVE	1 398
	BERTIN CONTE EARL	1 179
	BELLEMIN NOEL ALAIN	1 030
	BELLEMIN NOEL & FILS EARL	2 453
	GAEC DE LA VENETTE	3 795
	GAEC DU GRAND CHEMIN	1 495
	BELLEMIN NOEL GILBERT	1 381
Dullin	VEYRON DENIS	1 599
	BOIS JEAN PAUL	1 526
	COMMUNE DULLIN	2 860
Novalaise	LE CHALET DU LAC SARL	1 672
	CAMPING	3 654
	CAMPING	1 641
	EXPLOITATION AGRICOLE	2 733
	EXPLOITATION AGRICOLE	2 418
Saint Alban de Montbel	DUPORT PASCALE	1 246
	DUPORT PASCALE	1 518
	GRIMONET BERNARD	1 076
	FRANCOIS THIERRY	3 861
	SOUGEY LOISIRS SARL	1 590
	SOUGEY LOISIRS SARL	1 119
Aiguebelette le Lac	LES BELLES RIVES SARL	1 112
	GCU	1 115
	GUERARD PATRCIK	1 469
	VERRAX ERIC	1 131
Attignat-Oncin	TIVOLLIER ROBERT	2 219
	BALMAIN FREDERIC	1 408
	GAEC DE LA MARINIERE	2 654
	DECHENE COTTILLON BRUNO	1 942
	GAEC DU MONT GRELE	2 814
	BERTHAUDIN DAVID	1 466
Nances	CAMPING AMBROISIERE	4 418
	CESAR-AREA	1 011
	EXPLOITATION AGRICOLE	1 534
Lépin-le-Lac	HOTEL-RESTAURANT	1 140
	CAMPINGS (3)	5 480
	EXPLOITATION AGRICOLE	1 465
TOTAL	**37**	**73 622**

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Si l'on exclut la consommation des gros consommateurs sur la consommation totale qui est de 73 722 m³, nous obtenons :

- Une consommation domestique de 277 319 m³/an,
- 3 188 abonnés domestiques et 37 abonnés non domestiques,
- Une consommation de 52 m³/an par habitant,
- Une dotation hydrique moyenne de 143 litres par jour et par habitant.

Cette valeur est inférieure mais proche du référentiel habituel de 150 L/hab/j.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

3. MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

3.1. EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ASSAINISSEMENT

Aujourd'hui, la CCLA souhaite mettre à jour son Schéma Directeur d'Assainissement. En effet, des scenarii d'extension de réseau et de nouvelles filières de traitement ont été proposés afin de répondre au mieux aux contraintes imposées par les Plans Local d'Urbanisme (ou d'autres documents d'urbanismes en vigueur) sur le territoire des communes membres de la CCLA.

Les parties suivantes présentent l'état actuel de l'assainissement ainsi que les nouvelles solutions retenues.

3.2. SCENARII DE MISE A JOUR PROPOSES

3.2.1. Etat actuel

Le réseau d'assainissement, majoritairement séparatif, dessert l'ensemble des communes de la CCLA. En 2011, 2 211 abonnés à l'assainissement collectif sont répartis sur les 125 km de réseau.

Le réseau d'articule schématiquement autour du lac en deux axes principaux :

- Un axe « sud-est » qui dessert Aiguebelette le Lac, Lépin le Lac, Attignat-Oncin ;
- Un axe « ouest » qui dessert Marcieux, Gerbaix, Novalaise, Ayn, Saint Alban de Montbel, Nances et Dullin.

Les réseaux comportent également 22 postes de refoulement dont un poste pneumatique sur la commune d'Ayn ainsi que 3 déversoirs d'orage, un sur Nances, un sur Novalaise et un en entrée de station de La Bridoire. L'exutoire des réseaux est la station d'épuration sur la commune de la Bridoire via un réseau de transit de 3 km. Le taux de raccordement global est de l'ordre de 70%.

Les tableaux page suivante reprennent les éléments essentiels des réseaux d'assainissement de la CCLA.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au Capital de 900 000€, siège social 129 avenue de Genève 74000 ANNECY - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Tableau 3-a : Raccordements au réseau d'assainissement

Nom	Abonnés eau potable	Abonnés eau assainissement	Nombre d'habitants	Taux de raccordement
Aiguebelette-Le-Lac	236	227	237	96%
Attignat Oncin	309	31	551	10%
Ayn	196	80	340	41%
Dullin	215	113	390	53%
Gerbaix	201	91	412	45%
Lépin-Le-Lac	340	279	421	82%
Marcieux	92	33	174	36%
Nances	244	227	437	93%
Novalaise	1048	825	1770	79%
Saint-Alban de Montbel	344	305	584	89%
Total	**3 225**	**2 211**	**5 316**	**69%**

Tableau 3-b : Réseau

Commune	Linéaire de réseau gravitaire total (ml)	Linéaire de réseau refoulement total (ml)
Aiguebelette-le-Lac	12 197	1 669
Attignat-Oncin	2 781	50
Ayn	4 834	2 138
Dullin	7 060	0
Gerbaix	6 532	0
Lépin-le-Lac	13 691	1 449
Marcieux	2 905	0
Nances	11 155	1 186
Novalaise	35 252	383
Saint-Alban-de-Montbel	16 211	3 436
Total	**112 618**	**10 311**

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

3.2.2. Justification du choix des solutions retenues dans le cadre de la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement

Une modélisation économique de l'impact des travaux sur l'assainissement a été conduite sur la base :

- Des travaux indispensables de mise en conformité réglementaire du traitement à la station d'épuration et de l'autosurveillance des réseaux
- Des travaux non réalisés mais qui ont fait l'objet de demande de subvention ces dernières années (Dullin, Novalaise, Gerbaix)
- Des travaux réalisés en 2014 en concomitance avec le réaménagement de la RD au niveau de la base d'aviron
- Des travaux de traitement des points noirs de l'assainissement individuel (Les Goys)
- De tous les travaux extensions de réseau prévus dans les études précédents (schéma directeur), qui ont fait l'objet d'une actualisation à valeur 2014

Le montant global de ces travaux a été évalué à 23 845 000 € HT.

La conclusion de l'étude économique est que l'impact de l'application de ce programme sur une durée de 30 ans sur le cout du service de l'assainissement, ramené au m3 facturé et hors part fixe serait compris entre 3.85 € et 4.77 € HT selon les hypothèses d'obtention de subventions). Il s'agit d'un cout lissé sur la période de 30 ans.*

Il est apparu que ce coût est disproportionné en regard du bénéfice sur le milieu récepteur d'une part (les techniques et performances pour l'assainissement individuel ont fortement évolués ces dernières années) le coût des extensions restant à réaliser est très élevé par rapport au nombre d'abonnés desservis. Les secteurs les plus denses sont en effet déjà assainis alors que les secteurs restant à desservir ne le sont pas.

La CCLA a donc validé de ne retenir dans le schéma directeur d'assainissement que les travaux de indispensables à savoir :

- la mise en conformité du traitement,
- les extensions des réseaux liées à l'élimination des points noirs d'assainissement individuels,
- les travaux d'autosurveillance réglementaires et de suppression d'apports parasites connus
- les travaux concernant les projets pour lesquels les dossiers de subvention ont déjà été déposés.

Il convient également de rappeler que lors de l'établissement des précédents zonages, les méthodes d'assainissement non collectif étaient moins nombreuses et que l'assainissement collectif était économiquement intéressant car financé à près de 80% par des subventions publiques. C'est pourquoi, dans ce contexte très différent du contexte actuel où les aides publiques espérées sont de quelques % voir nulles pour de l'extension de la collecte, la solution de mise en assainissement collectif était alors préconisée.

Les scénarios retenus représentent un investissement évalué à près de 8 000 000 € HT sur une durée de l'ordre de 10 ans.

Ces travaux sont présentés dans le tableau suivant.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

Tableau 3-c : Scénarios retenus par la CCLA

Localisation-Aménagement	Prix unitaire (programme)	Année début	Année fin	Durée
Travaux sur la station d'épuration intercommunale				
Remise en conformité de la STEP	3 240 000,00 €	2016	2017	2
Travaux des dossiers déjà déposés en subvention				
Dullin + St Alban de Montbel				
9°1 : Dullin + 9°2 : St Alban de Montbel	760 000,00 €	2015	2015	1
Gerbaix				
10°1 : Gerbaix	110 000,00 €	2014	2014	1
Novalaise				
Renouvellement	960 000,00 €	2018	2019	2
Extension (abandonné) - Pour mémoire	*700 000,00 €*			
Amélioration des réseaux existants				
Secteur amont de la STEP (DN400 - 6 regards)	74 000,00 €	2014	2014	1
Réseaux secteur Lépin-Gare	415 800,00 €	2023	2023	1
Aménagements liés à l'autosurveillance				
Aménagements liés à l'autosurveillance	100 000,00 €	2014	2014	1
Requalification des postes				
Neyret le Bas - Neyret le Haut	368 000,00 €	2014	2014	1
Scénario d'extension de la collecte et traitement				
Attignat-Oncin				
1 : Chef Lieu - TN 210ml / VC 1360 ml / RD 1430 ml / STEP 200 EH	1 800 000,00 €	2020	2021	2
Novalaise				
18 : Les Goys - TN 420 ml / VC 150 ml / Passage d'un cours d'eau	144 000,00 €	2022	2022	1
TOTAL	**7 971 800,00 €**			

En prenant en compte uniquement les scénarios retenus, l'impact sur le prix de l'eau estimé lors de l'étude économique serait comprise alors entre 2.77 à 3.15 € HT selon les hypothèse de subvention et d'abondement ou pas des communes au budget de l'assainissement.

L'application de ce programme d'assainissement collectif optimisé conduit naturellement à modifier en conséquence les cartes de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la CCLA.

3.2.3. Note sur la légende des zonages

Les plans de zonage d'assainissement collectif de la CCLA sont disponibles en annexe. Ces plans intègrent les différents scénarios présentés précédemment ainsi que les modifications des POS ou PLU des différentes communes.

- Les zones hachurées bleues correspondent aux zones desservies par un réseau d'assainissement. Dans ces zones, le raccordement de toute habitation au réseau est obligatoire selon les règles imposées par le règlement d'assainissement collectif. *« Les eaux usées domestiques des immeubles raccordables sont obligatoirement déversées dans le réseaux eaux usées… Les eaux pluviales sont susceptibles d'être déversées dans le réseau pluvial s'il existe. »*
- Les zones hachurées rouges correspondent aux zones pour lesquelles il existe un scénario de raccordement au réseau d'assainissement retenu dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Lorsque le réseau d'assainissement sera créé, les habitations seront tenues de s'y raccorder. L'article L1331-1 du Code de la Santé publique informe que : *« Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit*

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. Un arrêté ministériel détermine les catégories d'immeubles pour lesquelles un arrêté du maire, approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, peut accorder soit des prolongations de délais qui ne peuvent excéder une durée de dix ans, soit des exonérations de l'obligation prévue au premier alinéa… ». Le règlement d'assainissement rappelle que *« Une fois les travaux de raccordements terminés, mais avant remblaiement des tranchées, les propriétaires doivent aviser le service d'assainissement pour un contrôle. Pour l'obtention d'un certificat de conformité un autre contrôle sera effectué en période humide. »*

Les indications de réalisation des travaux le sont à titre indicatif et n'engagent en rien la collectivité dans des délais de réalisation.

Pour ces zones, les règles de l'assainissement sont celles du règlement d'assainissement non collectif jusqu'à ce que les réseaux soient créés. Les zones non hachurées sont également soumises à la réglementation d'assainissement non collectif. Il existe différents dispositifs d'assainissement non collectif réglementaires :

- Tranchées d'épandage,
- Lit d'épandage
- Lit filtrant vertical non drainé
- Filtre à sable vertical drainé
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
- Lit filtrant drainé à flux horizontal
- Les filtres compacts
- Les filtres plantés
- Les microstations

L'article L1331-1-1 du Code de la Santé publique informe que : *« Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle réalisé par le SPANC dans un délai de quatre ans suivant la notification de ce document. »*

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

4. CONCLUSION

La CCLA a souhaité mettre à jour son schéma directeur d'assainissement en réalisant par la même occasion une étude économique afin de pouvoir arrêter un certain nombre de scénarii d'assainissement au sein d'un programme de travaux supportable par la collectivité.

Cette mise à jour du schéma directeur permet de mettre à jour les zonages d'assainissement en intégrant les modifications ou réalisations de cartes communales, POS ou PLU des différentes communes. Afin de ne pas impacter le prix de l'eau, la CCLA a décidé de ne pas réaliser un certain nombre de scénarii d'assainissement initialement proposés, l'incidence financière étant trop importante.

Dans le cadre de la présente notice, la CCLA dispose d'une synthèse de ses réseaux ainsi que d'une carte de zonage d'assainissement collectif actualisée. De plus, dans le cadre de la révision du SDA, les règlements d'assainissement sont mis à jour. Le schéma directeur constitue un outil d'orientation des choix et de planification des travaux d'assainissement sur une période de 10 à 15 ans.

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657

5. ANNEXE : PLANS DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CCLA

PROFILS ETUDES CHAMBERY ■ ANNECY ■ GRENOBLE ■ PLAINE DE L'AIN ■ LA ROCHELLE
17 rue des Diables Bleus 73000 CHAMBERY - Tél. 04 79 26 59 29 - fax 04 79 26 59 30
Sarl au **Capital de 900 000€,** siège social **129 avenue de Genève 74000 ANNECY** - Tél. 04 50 67 93 33 - Fax 04 50 67 93 41 - APE 7112 B - SIREN 384 402 657
RCS ANNECY B 384 402 657 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 09 384 402 657